

## **S miotique du terme et traduction\***

### **Introduction**

La probl matique de la traduction sp cialis e n'est pas un champ en friche, ni satur . Outre le fait que des publications lui sont consacr es ou d di es (telles la revue *Meta*) ainsi que des manifestations<sup>1</sup>, elle int resse la conception des dictionnaires terminologiques, des bases de donn es accessibles en ligne ainsi que celle des sites consacr s   la politique d'am nagement linguistique et aux recommandations en mati re de traduction et d'emprunt. Elle doit sa position pr eminente au fait que la traductibilit  est partie int grante de la s miotique<sup>2</sup> du terme : la fiche terminologique inclut dans ses param tres de base une ou plusieurs rubriques consacr es aux  quivalents de l'entr e dans d'autres langues.

Pour la pr sente  tude, nous adopterons un angle d'approche linguistique, c'est- -dire ext rieur aux disciplines directement impliqu es par la question (terminologie et traductologie). Pourquoi ? Parce qu'une interrogation sur la traduction du terme et les conditions de sa mise en place ou de son efficience n'est pas fonci rement disjointe de celle qui concerne le lexique (commun). Parce qu'  la base, c'est la question de l'unit  lexicale et de sa structuration qui est pos e. Parce que les difficult s rencontr es par le terminologue<sup>3</sup> ou le traducteur dans leur pratique sont li es en grande partie   la n gociation du diff rentiel (sur la pertinence duquel il conviendrait de s'interroger) institu  entre le terme et le lex me. Ensuite parce qu'il appara t de plus en plus n cessaire pour la terminologie de rapprocher ses outils th oriques et m thodologiques de ceux de la linguistique<sup>4</sup>. Depuis longtemps ces deux disciplines poss dent un appareil conceptuel pour partie sinon commun du moins homologu <sup>5</sup>, la terminologie ayant fr quemment emprunt    sa consoeur. Plus r cemment, de nombreuses propositions, formul es par des terminologues, plaident - plus ou moins explicitement - pour une prise en compte de proc dures d'analyse adopt es par la linguistique (  cet  gard, l'ouvrage collectif de H.B joint et P.Thoiron (2000) constitue une synth se r v latrice). Cette revisitation linguistique du paradigme terminologique ne va toutefois pas sans poser probl me, notamment sur le choix des notions import es et sur la d finition qui leur est donn e. Pour cette raison une mise au point nous a sembl  utile, tant au niveau de la th orie, que de la m thodologie.

---

\* Ce texte est la version d velopp e d'une intervention au colloque international *Traduction humaine, Traduction automatique, Interpr tation* organis  par l'Universit  des lettres, des arts et des sciences humaines de Tunis les 28, 29 et 30 septembre 2000 (voir bibliographie, Mejri S. et *alii.*)

<sup>1</sup> . Notamment le colloque international pr cit 

<sup>2</sup> . Par *s miotique* nous entendrons le mode de signifi nce d'une unit , tel qu'il peut  tre d termin  par la structure du signifiant, du signifi  et la relation au r f rent

<sup>3</sup> . Nous ne distinguerons pas entre terminologue et terminographe, les deux fonctions  tant parfois confondues ou assum es par la m me instance

<sup>4</sup> . Entre autres pour la socioterminologie et la terminologie textuelle

<sup>5</sup> . La structuration de l'unit  comme une entit  biface (forme et contenu), l'analyse du sens en traits de signification, la notion de d nomination, l'identification des relations hi rarchiques entre les unit s pour n'en citer que les principales

Nous partons de l'hypothèse générale que, malgré les évidences et les présupposés théoriques, sa traduction n'est pas compatible dans les faits avec le caractère terminologique d'une unité.

Dans une première partie, nous verrons que le terme est une entité à facettes qui offre différents points d'accrochage à la traduction. Les deux modalités principales que l'on peut observer : l'alternance des signifiants et la constitution d'un signifié, démontrent qu'elle n'est pas une procédure homogène, mais différenciée et intrinsèquement contradictoire. Par ailleurs son efficacité se voit hypothéquée, dans le premier cas par la constitution des dénominations elles-mêmes. Dans le second, elle a à gérer le dédoublement du sens et à définir les limites de l'expressivité du terme.

L'existence d'un dédoublement implique que la morphologie du terme (seconde partie) influe directement sur sa traductibilité. Elle fournit en effet une matrice d'informations prélevée sur le concept, à partir de laquelle différentes stratégies peuvent être appliquées. Ce faisant, le centre de gravité de la traduction se déplace vers le sens construit, c'est-à-dire vers une prise en compte accrue de la dimension lexicale du terme. Là où le terminologue cherche à distinguer les deux entités, le traducteur s'emploie à les rapprocher, pour privilégier la seconde. Traduire, c'est lexicaliser le terme en le déterminologisant partiellement.

La normalisation et la standardisation sont en principe compatibles avec la traduction (troisième partie), qui, doit respecter ces deux exigences pour acquérir sa légitimité. Des relevés effectués à partir de quelques supports officiels (dictionnaires terminologiques et bases de données en ligne) révèlent qu'elle s'opère, en français, de manière strictement linguistique (plus précisément lexicale) et que l'exigence de standardisation n'est pas respectée. De fait, et contre toute attente, c'est la fonction de dénomination du terme qui se voit hypothéquée par sa traduction.

Nous envisagerons ici deux approches de la traduction : l'une que nous appellerons *traduction systémique* et qui vise pour un terminologue à trouver un équivalent à un terme en langue source afin de compléter le paradigme des unités en langue cible ; l'autre que nous nommerons *traduction textuelle* en ce qu'elle vise à traduire tel terme en contexte, qu'elle est en principe effectuée par un traducteur (même s'il est par ailleurs terminologue) et qu'elle vise à appliquer les ressources dégagées par la traduction systémique (même si fréquemment elle est contrainte de pallier certaines de ses lacunes). Nous n'aborderons en revanche pas la question des supports traduits (articles, rapports, notes, brochures...) mais prenons acte qu'y interfèrent des paramètres rhétoriques tenant au genre du discours et au profil du destinataire.

## **I. La structure du terme et l'hétérogénéité de la traduction**

Schématiquement, le terme peut être défini comme une unité caractérisée par un quadruplet de propriétés<sup>6</sup> :

- elle associe un concept (ou notion) à une forme linguistique. Ce concept est une entité cognitive, invariante et universelle<sup>7</sup>. Il a valeur dénotative en ce qu'il reflète les caractéristiques du référent. Il ne saurait donc s'identifier au signifié linguistique ;
- elle a une fonction dénomminative ;
- elle fait l'objet d'une légitimation par une instance autorisée<sup>8</sup> ;
- son aire sémantique et référentielle est circonscrite par un domaine.

---

<sup>6</sup> . Voir entre autres M.T.Cabré (1998 : 149-190) et les normes ISO 1087, 704, 860

<sup>7</sup> . "Le concept existe psychiquement, indépendamment du terme, et précède en quelque sorte sa désignation, contrairement au signifié, qui, comme le dit Saussure, est indissolublement lié au signifiant" (M.T.Cabré 1998 : 85). Cette position est défendue entre autre par ce qu'il est convenu d'appeler la terminologie classique, c'est-à-dire la branche de cette discipline qui s'inspire des thèses de Wüster et de Felber. En revanche elle est mise en cause par les tenants d'une socioterminologie ou encore ceux d'une approche textuelle de la terminologie : F.Gaudin (1996, 2000), M.Slodzian (2000) et l'école de Lyon (C.Boisson, H.Béjoint, P.Thoirion)

<sup>8</sup> . Voir J.Humbley (1996), L.Depecker et G.Mamavi (1995), F.Gaudin (1989), M.T.Cabré (1998)

Les trois premières intéressent directement notre propos dans la mesure où elles établissent les conditions auxquelles la traduction peut s'effectuer. La relation entre forme et contenu est au coeur de la problématique. Elle définit les deux axes que devra emprunter nécessairement toute procédure de traduction.

### 1. La traduction comme alternance de signifiants

Le concept est caractérisé par son unicité et son intangibilité quelle que soit la traduction opérée du terme. Ainsi le concept de /sucre/ en alimentation admettra de se voir réalisé dans des langues différentes par les termes *sucre*, *sugar*, *Zucker*, *zucchero* ou *zacari* lesquels ne seront en réalité que des formes signifiantes. Dans ces circonstances la traduction se résume à une alternance de signifiants, un jeu d'étiquettes en ce qu'elle n'opère qu'au niveau de ces formes. Ce qui revient à dire que le concept, du fait même de sa nature d'invariant cognitif, échappe au processus de traduction. Une consultation de dictionnaires terminologiques ou de bases de données confirme cette analyse.

Ainsi le dictionnaire *Terminologie d'Internet*, disponible en ligne sous le site de l'Office de la Langue Française (OLF)<sup>9</sup> structure ses fiches en mentionnant en premier lieu (en italique) l'entrée anglaise et ses éventuels synonymes, puis l'équivalent ou les équivalents français (en gras), la définition qui symbolise le concept valant pour l'ensemble des formes recensées<sup>10</sup> :

*chat*

**bavardage-clavier n. m.;**  
**clavardage n. m.;**  
**cyberbavardage n. m.;**  
**bavardage n. m.**

Conversation écrite, interactive et en temps réel entre les internautes du monde entier, et ceci par clavier interposé.

On peut généraliser sur cet exemple en prenant en rappelant que la fiche terminologique de base doit comporter obligatoirement une rubrique de traduction, qui propose l'équivalent légitimé de l'entrée dans telle ou telle langue<sup>11</sup>. On aboutit alors à une structuration sémiotique du terme (*figure 1*) sensiblement différente de celle exposée dans le diagramme de... Wüster (1976)<sup>12</sup> (lequel manifeste la divergence de principe entre le terme et le signe linguistique) :

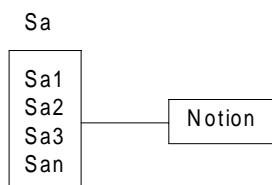


figure 1<sup>13</sup>

Le concept étant commun à autant de signifiants légitimés, la traduction textuelle consistera en une opération double :

<sup>9</sup> . [www.olf.gouv.cq](http://www.olf.gouv.cq)

<sup>10</sup> . Ceci reste toutefois une position de principe dans la mesure où l'observation démontre, comme le précisait déjà fort bien A.REICHLING (in Gouadec 1993 : 40), que la définition du concept tient souvent compte de sa perception dans la culture de la labgue cible

<sup>11</sup> . La base BALNEO renseigne l'entrée en français, anglais, allemand, italien, portugais et espagnol

<sup>12</sup> . Dont P.Lerat (1989 : 53) et M.T.Cabré (1998 : 83) donnent des versions différentes

<sup>13</sup> . *Sa* : signifiant ; *Sa1* : signifiant(s) dans la langue 1 ; *Sa2* : signifiant(s) dans la langue 2 ; *San* : signifiant(s) dans la langue n

- sélectionner un signifiant dans telle langue ;
  - effectuer cette sélection à l'intérieur d'une liste préétablie car validée (ici celle proposée par les dictionnaires) ;
- avec pour présupposé majeur que le sens ne peut pas être pris en compte pas dans le processus de traduction, que ce soit au niveau de la langue source ou de la langue cible.

Le traducteur doit donc, s'il veut assurer le caractère terminologique de sa production, se reporter non pas à l'item que sa connaissance de la langue cible lui rendrait disponible (par exemple traduire l'anglais *pad* "tapis pour souris informatique" par *bloc*), mais à des nomenclatures normalisées<sup>14</sup>. Dans ce contexte trois voies au moins s'ouvrent à lui<sup>15</sup>. Les deux premières concernent spécifiquement la traduction textuelle ; la dernière intéresse également la traduction systémique.

1. La traduction s'effectue terme à terme, comme dans la cas d'*agrafe / clip* où à un signifiant légitimé d'une langue source correspond un autre signifiant légitimé d'une langue cible.

2. La traduction met en regard un ou plusieurs signifiants de la langue source et un ou plusieurs signifiants de la langue cible. C'est le cas de *chat*, mais aussi de *chat session* :

<b>anglais</b>	<b>français</b>
<i>chat session</i>	<i>session de bavardage</i>
<i>IRC session</i>	<i>bavardage</i>
<i>IRC discussion</i>	<i>conversation IRC</i>
<i>chat</i>	

Le classement des signifiants proposés par le dictionnaire n'est pas aléatoire. Il reflète, par la transgression de l'ordre alphabétique, une hiérarchie dans le degré de représentativité des différentes formules au sein de chaque langue : tous les signifiants ne représentent pas le concept au même titre, certains disposant d'une complétude fonctionnelle supérieure à d'autres. Les raisons d'un tel classement ne sont pas explicitées et ne sont pas non plus immédiatement accessibles au locuteur<sup>16</sup>.

Dans ce cas, la traduction se doit, si elle veut assurer sa validité terminologique, faire correspondre les signifiants rang à rang, c'est-à-dire respecter l'isomorphisme des statuts fonctionnels. Il convient alors de traduire systématiquement le signifiant de premier rang (p.ex. *chat session*) de la langue source par son homologue dans la langue cible (*session de bavardage*). Pour les autres rangs la traduction doit respecter autant que faire se peut l'isomorphie (*IRC session / bavardage* ; *IRC discussion / conversation IRC*), avec toutefois une difficulté quant le nombre d'items n'est pas identique d'une langue à l'autre (dans ce cas la traduction pour les signifiants orphelins devrait s'effectuer par le dernier signifiant de rang immédiatement supérieur dans la langue cible : ? *chat / conversation IRC*<sup>17</sup>).

Une telle procédure implique toutefois que le traducteur ait opéré un repérage préalable des rangs d'expression (voir ici partie III). A fortiori que le locuteur-source (terminologue ou spécialiste d'un domaine) ait appliqué dans la sélection des signifiants une discrimination à l'encodage. Or les recherches de terrain menées en terminologie (L.Depecker et G.Mamavi 1995) démontrent que le choix de telle ou telle forme reste parfois aléatoire car soumis à des facteurs divers : sociodiscursifs, théoriques ou doctrinaux quand ce n'est pas à des préférences idiolectales.

<sup>14</sup> . D'où la mise en garde de D.Gouadec (1993 : 64) : " Traducteurs, rédacteurs, apprenants ont donc avantage à "connaître" les entités terminologiques et à en maîtriser les usages, puisque ceci témoignera de leur compétence " [...]

<sup>15</sup> . Voir également D.Gouadec (1993 : 128-130), pour une application à un modèle de description et de traitement des données terminologiques

<sup>16</sup> . Le cas abordé ici ne concerne que le français. On peut néanmoins se demander pourquoi *bavardage* apparaît en dernière position, surtout si l'on remarque que *bavarder* vient en tête des traductions de *to chat*

<sup>17</sup> . Sans garantie toutefois que la solution soit adéquate ou satisfaisante

3. La traduction ne peut s'opérer terme à terme, faute d'isomorphisme sémantique des langues en contact : les unités de la langue cible et celles de la langue source ne découpent pas le réel de manière analogue. Le cas est illustré par l'exemple connu de *mouton* (français) vs *sheep / mutton* (anglais), ou encore *river* (anglais) vs *fleuve / rivière* (français ; pour ce dernier exemple voir Depecker 2000 : 99). Une solution consiste à opter, comme le démontre (Cabré 1998), pour un dégroupement homonymique et à considérer que si l'on admet dans le lexique commun français une unité polysémique *mouton* d'une part et pour l'anglais *river* de l'autre, la terminologie reconnaîtra pour sa part l'existence d'homonymes pour chacun des items :

- *mouton*<sub>1</sub> : "bête sur pied"
- *mouton*<sub>2</sub> : "viande de mouton"
- *river*<sub>1</sub> : "fleuve"
- *river*<sub>2</sub> : "rivière"

L'homonymie est inscrite dans l'économie même de la méthodologie terminologique et en garantit la viabilité. Elle se voit confortée par le fait que les unités dégroupées appartiennent généralement à des domaines différents (zoologie pour *mouton*<sub>1</sub> et agro-alimentaire pour *mouton*<sub>2</sub>) donc à des paradigmes et des hiérarchies eux aussi différents. D'un domaine à l'autre la définition évolue puisqu'elle ne décrit pas les mêmes caractères. On pourra de la sorte définir *aile*<sub>1</sub> en ornithologie par "partie du corps de certains animaux, qui sert à voler" et *aile*<sub>2</sub> en aéronautique par "chacune des parties qui, de part et d'autre d'un avion, présente à l'air une superficie plane et qui sert à soutenir l'appareil en vol"<sup>18</sup>.

L'homonymisation de la terminologie, outre sa fonction de saturation et de structuration des paradigmes, présente un avantage certain tant pour le terminologue que pour le traducteur dans la mesure où elle vient résoudre les non-isomorphismes ponctuels et augmenter la disponibilité en matériau. Toutefois le bénéfice n'est qu'apparent car purement fonctionnel. En effet l'homonymisation reste une procédure utile et valide tant que les acceptions sont localisées dans des domaines différents, là où la mise en verbe ne risque pas de produire de séquence ambiguë. En revanche si le recours à l'homonymie permet que des noeuds hiérarchiques ne restent pas vides, elle peut devenir une formidable machine à générer de l'ambiguïté quand les sens appartiennent au même domaine.

Ainsi *watch* en anglais désigne dans le domaine de la marine la surveillance, le temps de surveillance et l'équipe chargée de la surveillance. Par ailleurs traduire en français *surveying* (valeur processuelle de "prise de vue") et *coverage* (valeur résultative), dans le domaine de la télédétection par l'unique *couverture* (L.Depecker 2000 : 113) ne manque pas de poser problème. Même si le terme français, du fait de l'instruction sémantique contenue dans son suffixe, est *a priori* capable de rendre compte des deux valeurs aspectuelles, l'homonymisation en *couverture*<sub>1</sub> (processuel) et *couverture*<sub>2</sub> (résultatif), outre qu'elle paraît pour le moins artificielle, ne rend pas compte de la séparation opérée en anglais, où un signifiant distinct a été affecté à chaque signification<sup>19</sup>. On touche ici un point de principe capital : si les hiérarchies terminologiques sont supposées translinguistiques, des oppositions marquées au niveau des signifiants en langue source doivent nécessairement se retrouver dans la traduction en langue cible. Le recours à l'homonymisation apparaît ici comme un pis aller, une solution fondée sur les virtualités de la morphologie davantage que comme une proposition de transposition définitive.

<sup>18</sup> . Définitions empruntées à M.T.Cabré (1998 : 187), qui elle-même les cite

<sup>19</sup> . On peut considérer que cette séparation assure en même temps qu'elle la manifeste, la complétude des hiérarchies : *surveying* et *coverage* sont hyponymes d'*exposure*. En français *prise de vue* (traduction d'*exposure*) ne dispose alors que d'un doublet d'homonymes en position d'hyponyme. La manifestation de la hiérarchie, sa visibilité en même temps que sa légitimité qui s'en trouvent affectées

Le problème ne se situe pas *in fine* fondamentalement entre homonymie et polysémie, d'autant que les terminologues s'attardent peu à définir tant leurs critères d'homonymie que ceux de polysémie, mais entre homonymie et création terminologique. En la matière c'est bien celle-ci que l'homonymisation des termes vient supplanter : proposer le dégroupement de *couverture*, c'est renoncer à ce à quoi l'anglais a eu recours en créant des items appropriés. C'est également refuser la traduction. De fait la complétude des paradigmes ainsi obtenue n'est que structurelle et sémantique : structurelle car l'architecture des hiérarchies est complétée, sémantique car les noeuds correspondants restent occupés par un concept. Toutefois cette complétude n'est en rien formelle dans la mesure où elle s'appuie sur de la redondance de signifiants. La création terminologique permet une indexation biunivoque des sens par les formes chargées de les exprimer. C'est ainsi que L.Depecker (2000 : 99) propose d'entériner l'adoption de *small river* pour traduire *rivière*. Le paradigme anglais se trouverait<sup>20</sup> alors complété tout en respectant la discrimination des signifiants<sup>21</sup> :

	anglais	français
hyperonym	<i>watercourse</i>	<i>cours d'eau</i>
e	<i>river</i>	<i>fleuve</i>
hyponymes	<i>small river</i>	<i>rivière</i>

En définitive la traduction, qu'elle soit systémique ou textuelle, n'a le choix qu'entre deux solutions, également insatisfaisantes :

- respecter le jeu de l'homonymie du fait qu'elle est légitimée et prendre ainsi le parti de l'ambiguïté et de l'infidélité (éventuelle) à la langue source ;
- respecter la différenciation dans la langue source et désambiguïser les données en discriminant les items en langue cible, notamment par un recours à des expressions périphrastiques (du type *watch shift* "équipe de surveillance" ou *watch time* "temps de surveillance"). En tant que procédure textuelle elle s'éloigne alors des prérequis de la légitimation (traduction systémique) qui a validé tel signifiant pour tel concept. Implicitement les procédures de constitution des terminologies se trouvent mises en cause.

Se reporter à des nomenclatures validées suppose la fiabilité de celles-ci. Sans entrer dans un débat qui constituera le cadre de la troisième partie nous rappellerons deux des exigences les plus importantes en la matière : (i) la complétude, sinon l'exhaustivité, de ces nomenclatures ; (ii) leur identité quel que soit le support sur lequel elles sont publiées. En d'autres termes que les validations ne diffèrent pas d'un document à l'autre pour un même domaine. Troisième exigence, qui concerne cette fois le traducteur : qu'il se reporte effectivement aux nomenclatures validées, et à elles seulement, pour l'établissement de son texte en langue cible. Les trois configurations que nous venons d'envisager ajoutées à l'ampleur de l'astreinte que représenterait une telle condition ne laissent pas augurer favorablement, sauf si le traducteur est lui-même un terminologue spécialiste du domaine sur lequel il opère.

## 2. le signifié comme mode de donation du référent

Des propositions, dont certaines très récentes (entre autres P.Lerat 1989, M.Diki-Kidiri 2000 et L.Depecker 2000), plaident pour la reconnaissance d'une composante sémiotique supplémentaire

<sup>20</sup> . La proposition de L.Depecker se fonde sur un usage répandu et non sur une légitimation produite par une autorité dûment mandatée. De fait la résolution de l'homonymie ne saurait dans ce cas être tout à fait valide, du moins si l'on s'en tient aux principes de la terminologie classique

<sup>21</sup> . Seul problème, néanmoins léger : une formation de type N-Adj (ici Adj-N) sert usuellement à fournir un hyponyme (*chat vs chat siamois*). Or *small river* et *river* sont de même niveau hiérarchique

dans le terme : le signifié. Empruntée directement à la linguistique du signe, celle-ci va fournir un point d'accrochage différent à la traduction.

Introduit dans la structure du terme le signifié s'oppose au concept. Pour P.Lerat (1989 : 58) il est de nature linguistique (et non pas cognitive comme le concept) et se définit par sa différentialité<sup>22</sup>. Conçu sur le modèle saussurien, il constitue avec le signifiant un signe complet, le couple signifiant-signifié se voyant par ailleurs adossé au concept qui, lui, reste extérieur et d'essence cognitive. La proposition avait déjà été formulée en linguistique à propos de la sémiotique... du signe :

“Parler du sens (ou signifié) de *cheval* revient à envisager le contenu de cet item comme une entité linguistique en opposition avec le sens (ou signifié) d'autres items lexicaux ; parler du concept de “cheval”, par contre revient à l'envisager comme une entité extra-linguistique, c'est-à-dire comme une entité existant hors langage en opposition avec d'autres entités extra-linguistiques.” (G.Kleiber 1981 : 25-26)

La terminologie, Lerat (*ibid.* : 60) adopte une position tout à fait analogue :

“ le signifié, valeur en langue (associativement), n'est pas le lieu de la conceptualisation, qui est une opération mentale et non un fait de langue. Cette valeur différentielle ne se confond donc pas avec le contenu notionnel, le concept ”<sup>23</sup>

Une proposition analogue est longuement développée par L.Depecker (2000), dans un chapitre intitulé *Le signe entre signifié et concept*. Pour l'auteur le terme est avant tout une unité lexicale, un signe linguistique. Son signifié est défini à l'intérieur d'un domaine socioculturel ou professionnel particulier, ce qui l'oppose au signifié linguistique qui se définit au niveau de la langue. Le signifié confère au terme la propriété de véhiculer une ou des connotations. Ainsi celles de brillance, de soyeux et de richesse, issue de son emploi d'unité lexicale appartenant au registre commun, ont justifié selon Depecker (2000 : 96), le rejet de *chatoiement* dans le domaine de la télédétection pour traduire l'anglais *speckle* et désigner le scintillement qui apparaît sur l'écran radar, formant obstacle par rapport à la cible.

La distinction entre signifié et concept en recoupe donc d'autres : entre dénotation et connotation, entre langue et cognition, entre lexique et terminologie, mais aussi comme nous le verrons dans la seconde partie entre sens lexical et sens prédictible. Si l'on suit la caractérisation de L.Depecker (2000), le concept se caractérisant comme une entité purement dénotative, cognitive et spécifique au terme puisque relevant d'une sémiotique onomasiologique, le signifié quant à lui :

- assurerait un supplément d'information non-dénotatif (la connotation). Sa pertinence serait davantage instructionnelle que descriptive. Il se distinguerait par sa fonction systémique (et non pas ontologique). Une telle opposition entre signifié et concept, pour être bi-univoque, ne laisse pas moins un certain nombre de questions en suspens. À commencer par l'incapacité supposée du signifié à prendre en charge des données descriptives à caractère dénotatif. L'admettre reviendrait à se positionner en porte-à-faux avec les travaux effectués sur la question (B.Pottier 1964, A.J.Greimas 1986, R.Martin 1976, 1983) qui ont permis par ailleurs sa théorisation, théorisation sur laquelle se fonde la position des terminologues ;

- représenterait la valeur sémantique d'un item au sein d'un système linguistique ou terminologique. Ici encore l'associativité n'implique en rien une expulsion de la dénotativité : les deux dimensions appartiennent à des ordres différents et ne sont pas exclusives. Comme l'a fort bien démontré G.Kleiber (1997) les traits différentiels véhiculés par le signifié linguistique expriment des conditions

---

<sup>22</sup> . Le concept aussi est défini par sa différentialité, mais au sein d'un domaine. Pour une lecture critique de cette approche, voir G.Petit (2001 à paraître)

<sup>23</sup> . Ce qui, en passant, hypothèque sérieusement la distinction entre signe et terme, hautement revendiquée par certains puristes tant en terminologie qu'en linguistique

d'applicabilité référentielle. En ceci ils recouvrent des caractères analogues à ceux rencontrés dans le concept ;

- lexical<sup>24</sup> dans la mesure où il pointe une spécificité non pas de la terminologie, mais du lexique en général, la règle dont procède l'émergence de ce signifié étant une règle de langue (voir partie III).

Enfin, il est important de remarquer que le terminologue ne précise pas sa définition de la connotation. Invoquer les notations de soyeux, de brillance, de richesse de *chatolement* pointe effectivement des contenus appréciatifs<sup>25</sup>, c'est-à-dire à des données subjectives en opposition avec les descriptions dites objectives que le concept recouvre. Nous n'ouvrirons pas ici le débat, mais rappellerons avec Kleiber (1997) que l'ontologie pure semble bien n'être qu'un artefact si l'on prend en compte le fait que ce que l'on admet comme objectif n'est en fait que de l'intersubjectivement stabilisé.

Le signifié, tel qu'il est caractérisé par L.Depecker (2000)<sup>26</sup> s'apparente fortement à la donation du référent telle qu'elle était illustrée en 1892 par Frege. Le philosophe distingue la dénotation (la référence d'une expression) de son sens (la manière dont le référent est décrit par l'expression) :

“ [...] la dénotation d' “étoile du soir” et d' “étoile du matin” serait la même, mais leur sens serait différent. [...] Si on remplace un mot par un autre mot qui a même dénotation bien qu'ayant un sens différent, ceci ne peut avoir aucune influence sur la dénotation de la proposition. Mais on constate que la pensée subit une modification : car la pensée contenue dans la proposition : “l'étoile du matin est un corps illuminé par le soleil” est différente de la pensée contenue dans : “l'étoile du soir est un corps illuminé par le soleil” ” (Frege, in Rey 76 : 77)<sup>27</sup>.

Tout comme le sens frégeén, l'entité isolée sous le nom de signifié ne dénote pas mais produit une description du référent en évoquant certaines de ses propriétés (réelles ou figurées). Elle s'en différencie toutefois en ce que sa construction n'est pas discursive mais systémique. Le signifié terminologique est le lieu - et l'enjeu - d'une représentation du monde. C'est semble-t-il à ce titre qu'il conditionne l'acceptation ou le rejet de tel candidat à la traduction. On ne peut manquer d'être surpris de l'importance que revêt la donation face à la dénotation<sup>28</sup>, la référence étant alors tributaire de la donation (et non l'inverse comme on pourrait s'attendre).

Cette donation permet au locuteur de référer en dressant un tableau du référent visé. Décrire le caractère typographique @ par *a commercial* ou *signe @*, un certain mode de conversation sur Internet par *bavardage*, *bavardage-clavier* ou encore *clavardage* permet de renvoyer respectivement à la même catégorie référentielle en empruntant à chaque fois des chemins différents<sup>29</sup>. La donation est l'enjeu d'une schématisation (J.B.Grize 1990 : 29), d'une évocation - descriptive ou métaphorique - des caractères sur lesquels l'expression focalise afin de manifester leur saillance.

Peut-on considérer le mode de donation du référent comme un signifié ? Le terminologue l'admettrait eu égard au rôle qu'il lui confère dans le processus de traduction et compte tenu de la définition qu'il

---

<sup>24</sup> . Sur l'opposition entre terme et lexème telle qu'elle est pensée par la terminologie on pourra utilement se reporter à M.T.Cabré (1998, 2000)

<sup>25</sup> . Sont concernées essentiellement les notations de soyeux et de richesse

<sup>26</sup> . On ne peut que regretter l'absence de développement sur la question chez P.Lerat (1989)

<sup>27</sup> *Étoile du matin* et *étoile du soir* sont deux expressions qui réfèrent à la planète Venus

<sup>28</sup> . Dans le lexique courant cette dernière conditionne l'acceptation de la traduction. Un lexème est rejeté non pas tant en fonction du tableau qu'il dresse du référent que de l'adéquation de sa dénotation avec celle du mot en langue source

<sup>29</sup> . Pour *a commercial* et *signe @*, la première expression dénomme son objet en le considérant comme lettre de l'alphabet et en en rattachant l'usage à un domaine, la seconde le considère comme une unité sémiotique, caractérisée par sa typographie. *Bavardage* ne qualifie que le type de communication, tandis que les deux autres formules spécifient son canal (écrit, informatique / télématique) en dissociant ou compactant les deux informations de manière à marquer la prééminence de l'une sur l'autre (primeur est donnée à la communication dans *bavardage-clavier* et au canal dans *clavardage*)



se donne du signifié<sup>30</sup>. En fait il semble bien que la définition de ce signifié soit piégée par la sémiotique du terme telle que la terminologie (du moins dans sa version classique) l'admet. Le privilège accordé au concept rend celui-ci intangible en ce sens qu'il ne saurait se départir de ses caractéristiques référentielles ni être aliéné par une instance dont le périmètre ne serait pas lui non plus prioritairement référentiel : le signifié. De fait, si la terminologie veut préserver la spécificité du terme et sa différence relativement au lexème (terme et lexème étant alors deux types d'unités lexicales), elle ne peut accorder au signifié qu'une position annexe et excentrée : être dans la signification, mais hors du champ de la dénotation<sup>31</sup>. Cette définition du signifié en elle-même est dangereusement congruente avec celle admise par la linguistique structuraliste en ce qu'elle expulse la signification de la référence. Toutefois, et contrairement à celle-ci, elle branche le signifié sur la seule donation, excluant alors du matériau terminologique les termes monosémiques et ceux en emploi de base (voir partie II).

Sur le plan linguistique, et malgré le recours explicite fait par L.Depecker (2000 : 87-91) à Saussure, il n'est pas possible de considérer ce signifié comme le signifié du terme, dans la mesure où sa définition ne repose pas sur les mêmes paramètres. Ajoutons à cela que son existence est étroitement tributaire de sa reconnaissance-identification dans la communauté des locuteurs, et plus précisément à la perception de la motivation qu'il véhicule. Dans l'immense majorité des cas celle-ci n'est interprétée que par les spécialistes du domaine. Cette opacité contribue *a contrario* à maintenir une différence essentielle entre les caractéristiques du terme et celles du lexème. Est-ce à dire que la possession d'un signifié n'est une caractéristique sémiotique qu'à l'intérieur d'une communauté discursive ? On glisse là insensiblement d'une définition "saussurienne" à une acception piercienne de la signification. Maintenir une telle définition du signifié revient-il à considérer que, du fait de sa fonction active dans les procédures de traduction, la perte de la motivation entraîne une modification sémiotique du terme<sup>32</sup> et redéfinit les paramètres de sa traductibilité ?

L'existence d'un signifié présente néanmoins pour le terminologue un avantage : permettre une explication objective du rejet de certaines traductions, en imputant celui-ci à un déficit de donation. Toutefois, comme nous le verrons plus bas, cette propriété des termes dans leur immense majorité de figurer le référent n'est pas un fait de traduction, mais en amont une caractéristique sémiotique engageant la structure même du terme. Le refus de traduire *watch* par *chatolement* met directement en cause un déficit de constitution, le rejet valant à la fois pour la traduction, mais aussi et surtout pour l'identité de terme de cette unité.

L'hypothèse selon laquelle le terme disposerait d'un signifié qui régulerait la traduction rentre en contradiction avec la structure du terme telle qu'elle est admise par la théorie classique, mais également avec le modèle de l'alternance des signifiants, pour lequel le sens n'intervient pas dans le processus de traduction. Elle permet éventuellement de percevoir une justification à l'adoption de telle séquence, mais ne fournit pas un moyen d'explicitation la répartition entre le terme et ses variantes ni le classement des variantes entre elles. Rétroactivement elle tend elle-même à hypothéquer sa propre validité.

## II. La morphologie, vecteur de la traduction

---

<sup>30</sup> . Voir L.Depecker (2000)

<sup>31</sup> . Même si pour beaucoup de termes le signifié ne fait qu'exprimer des caractères dénotatifs. L'incomplétude de la donation qu'il effectue relativement à la définition du concept ne le rend pas apte à assumer la dénotation

<sup>32</sup> . On se heurterait là à une différence cruciale entre le signifié tel qu'il est conçu par le terminologue et la signification compositionnelle / mémorielle et linguistique. Pour celle-ci l'effacement de la motivation n'entraîne pas de modification sémiotique, le mode de donation étant considéré comme valide quel que soit son degré de perception

Le partage entre concept et signifié, tel qu'il est exprimé du point de vue terminologique, apparaît davantage comme une construction théorique<sup>33</sup> que comme une réalité sémiotique tant les caractéristiques imparties au signifié reposent sur des ellipses (elles aussi théoriques). Toutefois l'écart pointé par L.Depecker entre la valeur sémantique imputable au concept et celle qui résulterait par voie de connotations à des emplois autres n'est pas sans pertinence, dans la mesure où elle recoupe une distinction effectuée depuis longtemps en morphologie lexicale. Au cœur de la traduction serait le mode de construction des termes<sup>34</sup>.

### 1. Le terme est une unité construite dans la langue source et la langue cible

Le projet initial dans la traduction de *speckle* par *chatolement* visait à conférer à ce dernier la même valeur référentielle qu'à son homologue anglais. Par *valeur référentielle* nous entendons les conditions sémantiques, exprimées par des attributs critères, qu'une unité linguistique doit satisfaire pour se voir désigner de manière stable et récurrente un segment de réalité. Ces conditions sont abstraites à partir des caractéristiques des référents particuliers et reflètent la catégorie à laquelle ils appartiennent<sup>35</sup>. Le blocage à l'adoption de *chatolement* ne vient pas de l'incapacité de celui-ci à assumer une valeur référentielle dans le domaine de la télédétection : l'arbitraire du signe autorise l'association à toute séquence linguistique d'une valeur sans que la relation signifiant / signifié n'intervienne à quelque moment pour la légitimer.

Dans le cas qui nous intéresse c'est la signification résultant de la décomposition morphologique du mot qui précisément fait obstacle. C'est parce que derrière *chatolement* se lit encore *chatoyer*, et que ce verbe véhicule des contenus appréciatifs, que l'adoption du nom n'a pu être acceptée. Ce que L.Depecker considère comme le signifié n'est en fait que le sens morphologiquement construit de *chatolement* ("fait de chatoyer", "propriété de quelque chose qui chatoie"). Celui-ci s'oppose à la valeur référentielle en tant qu'il résulte d'opérations linguistiques (l'action d'un suffixe sur une base et la constitution, en sortie, d'une unité combinant les significations respectives de ses constituants) et qu'il exprime la signification compositionnelle et prédictible du mot depuis sa structure linguistique.

L'exemple de *chatolement* indique par ailleurs qu'un écart peut séparer le sens prédictible et la valeur référentielle. L'exemple est bien connu des morphologues (D.Corbin et M.Temple 1994, M.Temple 1996) pour qui le sens des mots construits se scinde en deux entités : l'une - le sens compositionnel - qui ressortit à la construction même du mot et aux opérations dont elle résulte, et l'autre - le sens référentiel - qui exprime la relation unissant de manière stable et récurrente un item à une catégorie référentielle. Le sens compositionnel définit un spectre sémantique à l'intérieur duquel le sens référentiel s'inscrit, étant entendu qu'entre les deux une latitude plus ou moins grande est admissible, allant parfois jusqu'à la rupture apparente. Ainsi le sens compositionnel de *lunettes* est "petites lunes" tandis que son sens référentiel reflète la catégorie d'objets à laquelle il s'applique et peut se paraphraser par "paire de verres enchâssés dans une monture, posée devant les yeux et tenant par des branches, servant à corriger ou à protéger la vue". Dans un autre domaine, si *lave-linge* et *machine à laver* renvoient globalement à la même catégorie référentielle et ont donc la même signification référentielle, en revanche ils construisent leur sens compositionnel de manière différente.

Le sens compositionnel n'a pas valeur dénotative dans la mesure où il ne permet pas le calcul de la référence (p.ex. *machine à laver* peut renvoyer à n'importe quel type d'appareil dont la fonction est

---

<sup>33</sup> . Sur ce point et concernant la volonté régulièrement affichée de la terminologie à se démarquer de la lexicologie, voir G.Petit (2001 a à paraître)

<sup>34</sup> . nous considérerons comme termes construits les mots dérivés (préfixés, suffixés), les mots composés, les sigles, les acronymes et les mots valises

<sup>35</sup> . La valeur référentielle est ce que les définitions de dictionnaires renseignent en décrivant le référent standard associé à l'unité

de laver). Seul le sens référentiel édicte les conditions d'emploi du mot. C'est lui qui est défini dans les dictionnaires dans la mesure où lui seul permet de répondre à la question : *Que signifie le mot... ?*

L'opposition pointée par L.Depecker (2000 : 91-106) entre concept et signifié ne recouvre rien d'autre que le partage entre sens compositionnel et sens référentiel. La présence de deux composantes dans la signification ne constitue pas une réalité spécifiquement terminologique, mais plus généralement lexicale<sup>36</sup>.

Le blocage de la traduction ici a une origine morphologique, ce qui implique :

- qu'une congruence est nécessaire entre sens prédictible et valeur référentielle ;
- que dans le terme, s'il est construit par la morphologie, c'est le sens compositionnel qui fait l'objet de la traduction.

Concernant la première proposition, le principe de congruence joue en terminologie un rôle plus important que dans le lexique courant. Bien que non ou peu explicite<sup>37</sup> dans les écrits théoriques il semble gouverner la constitution et l'adoption des termes. Si l'on devait résumer l'exigence requise on pourrait dire que le sens compositionnel ne doit en aucun cas véhiculer de signification contradictoire avec le sens référentiel ni comporter de signification non pertinente. En clair, la structure sémantique du terme construit (figure 2) serait globalement inverse de celle rencontrée et admise pour le lexique courant :

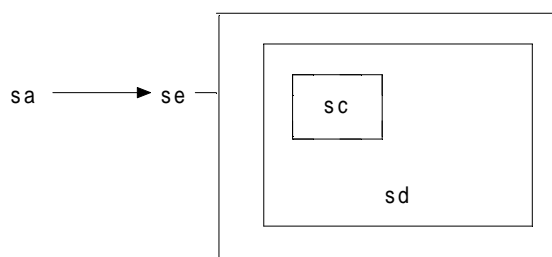


figure 2

Le cas illustré par *chatolement* implique qu'en fait le sens compositionnel, pour être considéré comme valide, ne devrait pas présenter d'informations qui ne seraient pas déjà comprises dans le sens référentiel. Cette exigence justifierait dans le domaine de la navigation l'adoption de *veille* (au sens de "temps de veille") pour traduire l'anglais *watch* : l'action considérée consiste effectivement à mobiliser son attention pendant un intervalle de temps, même si une telle description est loin d'épuiser le sens référentiel de ces deux mots. C'est ce même principe de congruence qui permettrait l'adoption de *lunette*, en considérant que ce terme n'est pas construit<sup>38</sup>, donc que son sens référentiel n'est pas parasité par des informations intempestives à caractère métaphorique. C'est également ce principe qui justifierait la traduction d'*airbag* par *sac gonflable* et *coussin gonflable*.

Ce dernier cas illustre la relation tripartite à l'intérieur de laquelle s'effectue la traduction : entre sens référentiel (concept pour la terminologie), sens compositionnel du mot dans la langue source et sens compositionnel du mot dans la langue cible. La traduction littérale d'*airbag* serait en français *\*sac à*

<sup>36</sup> . Dans une telle configuration le concept perd sa légitimité et sa spécificité pour ne devenir qu'une composante linguistique définie par la référence c'est-à-dire la relation signe / monde

<sup>37</sup> . Parce qu'il n'est pas pensé par l'appareil conceptuel de la morphologie

<sup>38</sup> . La décomposition morphologique de *lunette*, si elle est exacte, n'en relève pas moins d'une entreprise à caractère étymologique. Rien n'indique que la signification du mot en synchronie contemporaine en fasse encore un mot construit. L'élément *-ette* ne serait alors plus un suffixe mais une séquence homonyme et non détachable du reste de l'unité. Pour preuve l'absence de reformulation possible du mot par une séquence déployant son sens compositionnel

*air*<sup>39</sup>. C'est ce que rend globalement l'expression *sac gonflable* : *sac* traduisant usuellement *bag* et *gonflable* impliquant *air*.

La description opérée par *sac* pose problème du fait qu'elle comporte des informations falsifiables<sup>40</sup>, si l'on se reporte aux propriétés intrinsèques et extrinsèques de l'objet<sup>41</sup>. Par ailleurs dans le contexte *gonflable*, *sac* semble particulièrement mal approprié<sup>42</sup>. Le doublon de la traduction par *coussin gonflable* vient confirmer cette hypothèse. Toutefois, même s'il ne vérifie pas les propriétés du référent (du concept) le terme en langue cible peut se voir validé à condition qu'il n'instancie pas d'évaluation (le choix de *sac* est aussi contestable que celui de *chatoiment*, la différence entre les deux étant que le premier aurait une valeur purement descriptive contrairement au second).

La valeur référentielle de *coussin* le rend apte à prendre en charge la catégorie visée par *-bag*. Sur le plan sémantique *coussin* véhicule plusieurs informations adaptées à l'expression de cette catégorie, notamment celles :

- d'écran : on intercale un coussin entre une partie du corps (la nuque, le dos, les reins, les fesses...) et une surface estimée rigide (appartenant à un siège ou à un objet qui en fait fonction) ;
- et d'application : cette partie du corps repose sur le coussin.

Pareillement l'airbag fait écran entre une partie du corps (la poitrine, le visage...) et une surface estimée rigide (le volant, la portière...) ; cette partie du corps repose sur ce dispositif en venant s'y appliquer au moment du choc. Enfin, tout comme l'airbag, un coussin peut être gonflé. Jusqu'ici les deux termes présentent une large intersection sémantique justifiant l'emploi de *coussin* comme (meilleur) traducteur de *-bag*.

Toutefois, comme *chatoiment*, *coussin* n'est pas exempt de notations appréciatives, notamment en ce qu'il véhicule une information relative au confort : c'est pour son confort que l'on intercale un coussin entre une partie de son corps et la surface rigide d'un siège. À la différence de ce que l'on observe pour *chatoiment*, cette notation appréciative semble être encodée dans le sens référentiel d'*airbag* (le concept, pour le terminologue) : l'airbag est un dispositif de sécurité, au même titre que la ceinture, mais qui accomplit sa fonction en ménageant le confort corporel du conducteur ou du passager. C'est ce qui explique que dans un cas (*coussin gonflable*) les notations appréciatives soient admises alors que dans l'autre (*chatoiment*) elles fassent l'objet d'un refus : l'appréciation portée par la traduction doit exprimer une propriété référentielle, même si dans la langue source le sens compositionnel de l'expression dénommante (ici *airbag*) semble être purement descriptif<sup>43</sup>.

La traduction ne devrait pas *a priori* être liée par la signification compositionnelle de l'unité en langue source, mais par sa signification référentielle. Dans la pratique, les exemples produits ci-dessus démontrent que lorsque le mot dans la langue source est construit, la traduction cherche à

---

<sup>39</sup> . Définition d'*airbag* proposée par le *Grand Dictionnaire Terminologique 2000* : "Dispositif de sécurité constitué par une enveloppe souple qui, en cas de choc, se gonfle d'air ou d'azote instantanément en s'interposant entre l'occupant et le volant ou la planche de bord"

<sup>40</sup> . Le spectre sémantique de *-bag* est plus large que celui de son équivalent *sac*. Il est apte à désigner également un objet ayant la forme ou la fonction d'une poche

<sup>41</sup> . Un sac est un contenant généralement réservé à des objets solides (et non à un fluide, comme il est impliqué par *gonflable*). Il possède un dispositif de tenue (des poignées, un cadre) et aussi une verticalité (l'ouverture est généralement située en haut de l'objet) : trois propriétés non satisfaites ou fort mal par l'airbag donc par son concept

<sup>42</sup> . La liste des noms susceptibles d'apparaître comme compléments de *gonfler* ou comme régissant *gonflable* exclut *sac*, mais pas *poche* ou *coussin*

<sup>43</sup> . S'il semble que la signification compositionnelle des termes construits ne doive pas présenter d'informations parasitant l'efficacité de la visée référentielle (cf. plus haut *chatoiment*) elle peut néanmoins réaliser des valeurs métaphoriques (en astrophysique *géante rouge* - étoile dilatée avant son implosion -, et *vent solaire* - ensemble de particules électromagnétiques émises par le soleil -, en télécommunications *pare-feu*, dans le domaine économique *incubateur* "société qui permet à de jeunes entreprises de se développer en leur fournissant locaux, matériel et conseils", etc.). Elles ont valeur définitoire du fait qu'elles sont partiellement descriptives, qu'elles expriment des propriétés inhérentes et/ou fonctionnelles des référents

approcher ou à restituer dans la langue cible sa structuration sémantique compositionnelle. Dans ces circonstances la traduction n'est qu'une mise en perspective différenciée de significations référentielles. Sa finalité est d'être transparente et de donner à lire des caractéristiques du sens référentiel (du concept).

La traduction doit respecter une double contrainte qui lie le terme cible au sens référentiel et au sens compositionnel de son homologue de la langue source. Relativement au sens référentiel, la donation exprime des propriétés jugées saillantes. Dans le cas d'*airbag*, le dispositif s'opposant à la ceinture de sécurité, préciser qu'il est constitué d'un coussin (*vs* une ceinture) dont la fonction est d'amortir (et non de retenir) permet de mettre en relief des éléments pertinents qui assurent une distinction efficace des deux catégories référentielles tant par leurs attributs intrinsèques que fonctionnels. La saillance est ici motivée par la nécessité de distinguer, pour le terminologue mais aussi le professionnel de l'automobile ou l'utilisateur, entre catégories de dispositifs de sécurité et de mettre en valeur les attributs spécifiques de ce nouvel équipement. De même, traduire *watch* ("temps de veille") par *veille* implique que la caractéristique de vigilance (surveillance et continuité) est estimée définitoire du procès décrit (à la différence de l'anglais qui focalise davantage sur la perception par le regard).

Cette définition de la saillance permet de réintroduire ce que la terminologie avait congédié : l'arbitraire du découpage linguistique et l'évaluation. D'une langue à l'autre il y a traduction effective et non pas simple aménagement morphosyntaxique d'un signifiant donné pour universel et duplicable. Ceci implique une renégociation du sens compositionnel. L'anglais préfère une formule relativement neutre qui focalise sur la fonction de contenant de l'objet (*-bag*) et son contenu (*air-*) en escamotant quelque peu son mode de fonctionnement ou sa forme ; le français met l'accent sur ces dernières propriétés en jouant sur l'évocation liée à une focalisation sur la forme du référent (*coussin* : confort, accessoire de mobilier, intérieur domestique...) avec pour correctif une précision sur le fonctionnement (*gonflable*). Sur le plan formel l'anglais exploite sa grande capacité à créer des unités mots tandis que le français suit une tendance syntaxisante déjà extrêmement développée dans la création terminologique.

Aucun argument linguistique ne justifie le choix de telle traduction en ce sens que la saillance manifestée par tel terme n'est tributaire que des choix - jamais explicités - effectués par les terminologues<sup>44</sup>. La structuration morphologique des termes en langues source et cible procède implicitement à un ordonnancement des contenus de la signification référentielle (du concept pour le terminologue), mais aussi des plans de signification. Le sens catégoriel n'est plus un listage de propriétés intrinsèques ou fonctionnelles équidistantes les unes des autres mais une structure biplane dans laquelle certaines se voient promues et autonomisées par le sens compositionnel, tandis que d'autres ne font l'objet d'aucune focalisation. Si une telle configuration constitue pour le terme une donnée permanente de sa structuration sémantique, la pondération accordée à certains contenus reste pour sa part une variable que chaque langue module en fonction de la donation qu'elle souhaite effectuer.

Traduire, en terminologie, c'est inscrire sa distribution des propriétés relativement à celle qui existe déjà dans la langue source<sup>45</sup>. Le sens compositionnel permet et l'énonciation d'un faisceau de traits sémantiques qui opèrent comme une matrice relativement à laquelle l'expression en langue cible devra inscrire sa propre donation. Nous ne proposerons pas ici un catalogue des procédés de traduction mais relèverons les plus courants :

---

<sup>44</sup> . Dans le cas d'*airbag* / *coussin gonflable* la configuration adoptée en français tient également compte de la différentialité à manifester relativement à *ceinture de sécurité*. Pour la traduction de *chat*, il s'agit d'indiquer la spécificité du mode de communication en démarquant le terme de l'anonymat qu'une traduction littérale sur *bavardage* aurait produit.

<sup>45</sup> . C'est également, mais de manière plus diffuse et moins systématique, en inscrire la lettre dans le paradigme que le terme intégrera dans la langue cible

- a. Le calque sémantique et structural. La transposition d'une langue à l'autre conserve la structure lexico-sémantique et le mode de construction du terme. Seule marque de traduction : l'adaptation du signifiant aux cadres morphosyntaxiques de la langue (en biologie *psychotropy* / *psychotropie* ; *quality control* / *contrôle qualité*).

- b. Le calque sémantique. Seule est préservée la structure lexico-sémantique des items, le mode de construction variant d'une langue à l'autre (en télécommunications *chat* / *bavardage*<sup>46</sup>, *causette*).

c. Le pseudo-calque. Une partie des constituants est traduite selon le modèle du calque sémantique (et structural), l'autre faisant l'objet d'un aménagement (en télécommunications *IRC session*, *IRC discussion* / *conversation IRC*<sup>47</sup> ; *commercial at* / *a commercial* ; *backbone network* / *réseau fédérateur*). Le mode de construction du terme source peut ne pas être respecté (dans l'automobile *airbag* / *coussin gonflable* ; en télécommunications *info highway* / *inforoute*). Un ajout ou une suppression peuvent même être pratiqués (en agro-alimentaire *slaughtering* / *abattage de bétail* ; en télécommunications *chat* / *bavardage-clavier*, *clavardage*).

- d. La transposition des constituants. Aucun des constituants dans la langue source ne reçoit de traduction littérale mais fait l'objet d'une réinterprétation en langue cible (en télécommunications *firewall* / *barrière de sécurité*<sup>48</sup> ; *webmaster* / *administrateur de site*<sup>49</sup>).

- e. La disjonction. La traduction s'effectue au moyen d'un terme dont la signification compositionnelle n'entretient aucune relation avec celle de son homologue dans l'autre langue (en télécommunications *Abstract Window Toolkit* / *génération d'interface graphique* ; en publicité *above the line* / *coût média* ; *below the line* / *coût promotion*).

Si le signifié compositionnel fournit une matrice-guide, qui définit un cadre relativement auquel s'inscrira la donation du référent et la schématisation en langue cible, il n'en reste pas moins une donnée indicative qui peut être transgressée. Le choix préférentiel des terminologies pour les calques, pseudo-calques ou paraphrases démontre toutefois la place prépondérante de la matrice et sa valeur iconique. Elle vient confirmer l'universalité supposée du concept en inscrivant celle-ci dans la forme même de son expression. Traduire un terme en respectant la donation initiale, même au prix d'un jeu paraphrastique, revient à la valider, à confirmer le choix des terminologies en langue source quant à la saillance des informations retenues, mais aussi à imposer des limitations au jeu des signifiants, lesquelles transmettent implicitement une représentation sur la nature du concept.

Ce procédé permet également d'ordonner les unités dans la langue cible en important la paradigmativité observée en langue source (au Québec, en droit social *vesting* / *acquisition*<sup>50</sup> ; *conditional vesting* / *acquisition conditionnelle* ; *deffered vesting* / *acquisition différée* ; *graded vesting* / *acquisition graduelle* ; *immediate vesting* / *acquisition immédiate*, etc.). La donation opère comme un régulateur de la traduction. Elle assure l'expressivité du signifiant en marquant les niveaux de dépendance et en manifestant la cohésion des séries ainsi transposées. Dans l'exemple d'*acquisition*, les choix retenus par le terminologue reproduisent sémantiquement ceux adoptés en

---

<sup>46</sup> . Là où l'anglais opte pour la conversion, le français s'oriente vers la suffixation. Toutefois *bavarder* et *causer* (traductions privilégiées de *to chat*) ne construisent pas leurs déverbaux par conversion. La préservation du sens lexical de l'item source contraint à une transgression du procédé morphologique

<sup>47</sup> . *Session IRC* est validé par le *Grand Dictionnaire Terminologique*, *discussion IRC* ne semble pas attesté

<sup>48</sup> . La traduction opère une démétaphorisation de l'item en langue cible. La terminologie opte ici pour des ressources descriptives davantage que suggestives

<sup>49</sup> . L'expression française spécifie l'anglais, voire le méronymise

<sup>50</sup> . Droit des retraites : l'acquisition est le fait pour un participant de remplir les conditions d'attribution d'un droit

langue source, contrairement à ce que l'on observe pour *coût*, l'écart relativement à la matrice sémantique fournie par la langue source restant une procédure minoritaire<sup>51</sup>.

## 2. Dans au moins une des langues en contact le terme n'est pas construit

La traduction peut opposer des termes simples (*i.e.* non-construits) à des termes construits ou à d'autres des termes simples. Sa configuration variera selon que le terme simple est monosémique, ou qu'il est polysémique<sup>52</sup>.

### 2.1. le terme simple est monosémique ou dans un emploi basique

La signification référentielle concernée ne résulte pas d'une diversification à partir d'une valeur préexistante, mais constitue un socle pour d'éventuelles diversifications polysémiques. Le signifié est exclusivement dénotatif, l'absence de ressource compositionnelle interdisant d'envisager la constitution d'un mode de donation susceptible d'influencer les choix en matière de traduction. Sa structure ne peut alors n'être qu'unaire ( $se = sd$ )<sup>53</sup> :

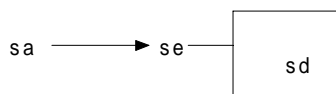


figure 3

Plusieurs configurations s'observent, selon que le terme monosémique s'oppose dans l'autre langue à un autre terme monosémique, ou bien à un terme polysémique. Concernant le premier cas (terme monosémique *vs* terme monosémique), les possibilités de traduction et leurs enjeux restent relativement limités. Celle-ci peut procéder par calque du signifiant (en anatomie : *muscle / muscle* ; en botanique : *flower / fleur*) ou adoption d'un signifiant différent (en anatomie *bone / os* ; *flesh / chair*). Dans ces circonstances la traduction, si elle dénote, ne fait pas sens autrement qu'en marquant sa conformité ou sa différence par rapport au signifiant de l'autre langue.

Le terme monosémique peut s'opposer dans l'autre langue à un terme construit. Ce cas, peu fréquent, est illustré par le couple *camera* (anglais, terme simple) / *appareil photo* (français). L'une des deux langues (ici l'anglais) oppose à l'autre une structure sémiotique minimale, voire lacunaire. Traduire dans ce cas revient à priver la langue cible d'un mode de donation, ou inversement à en constituer un. Traduire revient aussi à prendre une option divergente sur la structuration sémantique du terme et à marquer par là, sur le plan énonciatif, la liberté (du traducteur, du terminologue...) relativement à la constitution ou non de ce mode de donation.

Précisons enfin que l'adoption d'une unité monosémique ou en emploi de base reste une procédure tout à fait marginale en terminologie. Elle n'est guère plus active et concerne généralement des unités héritées de classifications anciennes et largement assimilées depuis au lexique courant.

### 2.2. le terme simple est polysémique et dans un emploi non basique

La valeur référentielle concernée s'établit par création polysémique sur la base d'une valeur antérieure, reconnue généralement dans un autre domaine. Ici encore, du fait que le terme traduit ou

<sup>51</sup> . Dès que l'on quitte cet espace du légitimé, les données restent plus labiles et il n'est pas rare de rencontrer un foisonnement de productions qui laissent circuler le sens compositionnel à la marge de toute matricialisation (C.Boisson 1996)

<sup>52</sup> . La perspective linguistique que nous adoptons nous conduit à structurer comme polysèmes des unités que la terminologie aurait dégroupées en homonymes sur la base de leur inscription dans des domaines disjoints. Nous considérons comme polysémiques des termes dont les significations présentent une intersection, et ce quelle que soit le rattachement domanial de celles-ci

<sup>53</sup> .  $sa$  = signifiant ;  $se$  = signifié ;  $sd$  = signifié dénotatif

traduisant est non-construit<sup>54</sup>, la question de la donation ne se pose *a priori* pas, son signifié étant par définition unaire et confondu avec sa valeur référentielle. De fait trois configurations sont observables, que l'on se situe dans la langue source ou la langue cible :

- la traduction met en regard un terme monosémique ou en emploi basique (en optique *lens*) avec un terme polysémique en emploi non basique (*lentille*). Aucun des deux termes ne présentant de signifié compositionnel, la traduction s'opère sans schématisation et sans qu'une matrice puisse servir de guide d'une langue à l'autre ou bien produire une donation inédite ;
- la traduction met en regard un terme construit et un autre non construit mais polysémique et en emploi non basique (en télécommunications *chatroom / salon*). Dans ce cas en principe le signifié compositionnel fournit une matrice mais elle n'est pas réinvestie en langue cible. Réciproquement, si la traduction s'opère du polysémique vers le construit, le signifié compositionnel vient insuffler du sens là où *a priori* l'adoption du terme simple n'avait prévu que du dénotatif ;
- la traduction oppose des termes simples polysémiques et en emploi non basique (en biochimie *virus / virus* ; en télécommunication *web / toile* ; en informatique *pad / tapis*). La configuration sémantique des unités en jeu interdit semble-t-il pour elles la possession d'un signifié, du moins tel que ses propriétés sont décrites par L.Depecker (2000 : 99-106).

Doit-on conclure que la traduction opère à l'inverse de ce que l'on observe pour les termes construits, c'est-à-dire sans schématisation pour le terme polysémique ? Les binômes *lens / lentille*, *pad / tapis*, *chatroom / salon* ou encore *commercial at / arobas* en télécommunications indiquent que la traduction s'est opérée de manière indépendante, c'est-à-dire en sélectionnant à chaque fois des propriétés du référent différentes d'une langue à l'autre :

- l'anglais *pad* envisage le référent relativement à ses propriétés inhérentes, sa configuration matérielle, comme un bloc, tandis que le français *tapis* le décrit sous l'angle de ses propriétés fonctionnelles, comme une surface posée sur une autre (p.ex. le bureau) afin de permettre le contact et le déplacement (de la souris) ;
- l'espagnol *arobas*, passé en français, décrit le signe @ comme une étiquette destinée à identifier (un correspondant), tandis que l'anglais n'y voit qu'un caractère défini par rapport à un espace discursif ;
- l'anglais *chatroom* situe le référent relativement à sa fonction spécifique (la communication), tandis que le français *salon* l'envisage comme un espace de rencontre et de convivialité (lieu où l'on reçoit) ;
- le français *lentille* décrit le verre optique par analogie avec le légume, tandis que l'anglais *lens* opte pour une unité monosémique, qui vise le référent sans le détour d'une schématisation.

De fait il n'est pas possible de conclure que la traduction a trouvé son point d'accrochage ou d'aboutissement dans le signifié compositionnel, un certain nombre des termes ci-dessus en étant dépourvus. Il n'en reste pas moins vrai que tant en langue source qu'en langue cible un principe de motivation semble avoir été observé. Si pour les termes construits il repose effectivement sur la signification compositionnelle, pour les termes simples il convient de chercher un autre ressort. Du fait que ces derniers opèrent une focalisation sur le référent, c'est admettre que leur signification référentielle est doublée par une autre, qui effectue à son tour une forme de donation du référent.

Sur le plan sémiotique on aboutit à une contradiction, sauf si l'on admet que le signifié des termes simples est lui aussi une entité double, scindée entre une composante référentielle et ce que nous avons appelé (G.Petit 1999) une composante mémorielle. Sont concernées les unités polysémiques et en particulier celles dont la valeur terminologique concernée est acquise postérieurement à une ou plusieurs autres valeurs sémantiques. La valeur référentielle la plus postérieure se voit déterminée par une ou plusieurs valeurs référentielles antérieures. Ce processus a été décrit il y a longtemps par M.Le Gern (1973) à propos de la métaphore, et repris plus récemment par C.Touratier (1999). Ce que nous visons ici, tout comme dans (G.Petit 1999), c'est la lexicalisation de cette valeur (et non pas seulement sa dimension discursive et occurrentielle), en supplément de la nouvelle valeur référentielle en langue.

---

<sup>54</sup> . Ici respectivement *saison, signet, quart, souris, tapis, virus, toile, salon, season, mouse, pad* et *web*



Le choix de *quart* pour traduire *watch* (“temps de veille”) implique que sa seconde signification, dans le domaine de la navigation, est justifiée par sa capacité à désigner (et à évoquer) la quatrième partie d’une totalité. Pareillement pour *tapis* en informatique, une analogie fonctionnelle forte existe entre cet accessoire et le tapis prototypique (les *gestalts* respectives des référents étant par ailleurs compatibles). Même remarque pour *virus* ou *salon* (ici ce sont les propriétés intrinsèques qui diffèrent). Pour *souris* au contraire une analogie de *gestalt* entre le dispositif technique et le mammifère justifie l’adoption du mot en informatique<sup>55</sup>. De manière analogue à ce que l’on observe pour les mots construits cette motivation constitue une schématisation qui explique et justifie le choix de tel item pour dénommer tel référent. Pareillement, à une exception près - les items, très peu nombreux, pour lesquels la valeur terminologique s’appuie uniquement sur une ressemblance de *gestalt* -, cette motivation peut être reprise partiellement ou en totalité dans le libellé de la définition du terme<sup>56</sup>.

La signification du terme pour une valeur référentielle donnée (p.ex. *tapis* référant à l’accessoire informatique) est composée de deux entités. L’une, le sens dénotatif, reflète les propriétés définitoires ou typiques du référent (“accessoire constitué d’une surface plane carrée ou ronde, généralement décorée, que l’on dispose à côté du clavier et sur lequel on déplace la souris”). C’est elle qui fait l’objet d’une définition et qui conditionne la valeur sémantique stable et récurrente de l’item eu égard à ses conditions d’emploi. L’autre, le sens mémoriel, représente l’arrière-plan polysémique, l’emploi de *tapis* pour désigner objet de décoration et de confort domestiques, sur lequel s’établit la signification référentielle<sup>57</sup>. L’intersection (en noir sur la figure 4) entre les deux signifiés constitue la zone de saillance<sup>58</sup> par laquelle le terme hiérarchise les propriétés du référent<sup>59</sup> tout en marquant l’ancrage de la dénomination par rapport à une valeur antérieure (“être une surface plane posée sur une autre surface plane, et être destiné à la circulation de qqchse). Sur le plan référentiel, cette zone établit une conjonction entre deux catégories en ancrant la plus récente dans l’autre.

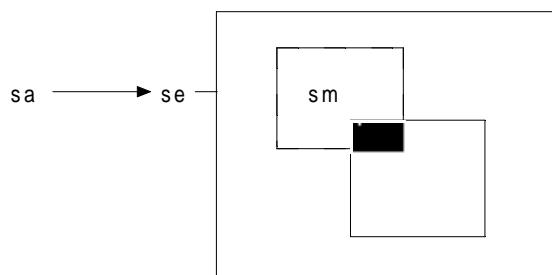


figure 4<sup>60</sup>

<sup>55</sup> . Les *gestalts* des deux types de référents sont toutefois actuellement très éloignées, au point qu’il n’est pas incongru d’estimer qu’il existe en langue deux homonymes *souris* (en terminologie, le dégroupement a été fait entre le dispositif informatique, indexé souris dans le Grand Dictionnaire terminologique, et le mammifère, indexé souris commune)

<sup>56</sup> . C’est ce que fait L.Depecker (2000 : 97) lorsqu’il définit *quart* par “temps de surveillance équivalent au *quart* (l’italique est de lui) d’une durée [...] par opposition, essentiellement, à d’autres divisions du temps” ou le Vocabulaire d’Internet pour *bavardage-clavier* “conversation écrite, interactive et en temps réel entre les internautes du monde entier, et ceci par clavier interposé”.

<sup>57</sup> . Cet arrière-plan est constitué par une autre signification dénotative de l’item, et qui est antérieure. Les traits qui appartiennent à l’arrière-plan mais ne figurent pas dans l’intersection entre les deux entités de la signification sont exclus de la dénotation. Ils peuvent présenter éventuellement une fonction évocatrice

<sup>58</sup> . La zone de saillance, bien qu’elle procède d’une évaluation, c’est-à-dire ait initialement un ancrage subjectif, n’en reste pas moins une donnée socialisée dans la mesure où elle est à l’origine de la lexicalisation de la nouvelle valeur référentielle de l’item

<sup>59</sup> . Non pas entre signification dénotative et signification héritée de la polysémie mais, à l’intérieur de la signification dénotative, entre propriétés majeures parce que saillancielles, héritées de la connexion avec la signification référentielle antérieure et propriétés mineures, exemptes de tout ancrage focalisant

<sup>60</sup> . *se* = sens ; *sd* = sens dénotatif ; *sm* = sens mémoriel

Cette motivation occupe dans le terme non-construit une place et une fonction similaires à la signification compositionnelle dans les termes dérivés et composés. Elle a pour fonction de produire une donation du référent. Elle fournit par là un point d'appui à la traduction, analogue à celui que l'on peut observer dans le cas où le terme est construit. La traduction procède par :

- calque sémantique (en informatique *virus*, *souris* ; dans l'audiovisuel *saison* ; en télécommunications *toile*, *signet*). Dans ce cas l'héritage polysémique qui est à l'origine de la structuration sémantique du terme source (*virus*, *season*, *mouse*, *web* sont polysémiques en anglais)<sup>61</sup> définit une matrice d'informations à l'intérieur de laquelle la traduction s'insère. À l'intérieur de laquelle dans la mesure où lorsque le principe du calque est retenu pour la traduction le terme en langue cible reprend l'intégralité du signifié mémoriel de son homologue. Il doit donc présenter à la base la même valeur dénotative que celle du terme en langue source (et qui est convertie chez lui en signifié mémoriel) : *souris*, comme *mouse*, dénote originellement un mammifère, la diversification opérée en anglais est reproduite en français sur la base de cette signification ;
- pseudo-calque sémantique. Dans ce cas la traduction effectue une réinterprétation des données de la langue source : *salon*, *arobas*, *quart*, *tapis*. Le terme en langue cible effectue un parcours différent dans les propriétés du référent, tout en instituant un décollement de son signifié. L'attribution d'une nouvelle valeur référentielle s'effectue également sur la base d'une signification dénotative initiale. Toutefois, à la différence de ce que l'on observe avec le calque, il n'y a pas identité entre les significations dénotatives originelles, donc entre les signifiés mémoriels respectifs bien que par ailleurs les significations dénotatives d'arrivée soient identiques (c'est le même accessoire informatique qui est visé, mais par des chemins différents).

Le rôle prépondérant que joue la traduction dans la sémiotique du terme (nous rappelons que la fiche terminologique est à la base multilingue) contraint la signification de ce dernier à être en permanence démultipliée entre une composante dénotative et une composante figurative. La traduction terminologique est régie par un principe d'iconicité : assurer par la motivation une représentation du référent qui fasse sens par delà la dénotation. L'enjeu n'est donc pas tant la visée référentielle que la donation référentielle. D'où :

- l'exploitation des ressources de la polysémie et de la morphologie (rareté du matériau non construit et en emploi de base) ;
- la primauté donnée à l'adéquation sémantique sur l'adéquation référentielle.

La traduction fournit au terminologue un interstice par lequel il lui est possible d'exprimer une forme de liberté à l'intérieur du cadre rigide de la normalisation. Force est de constater qu'il utilise relativement peu les ressources de cet espace.

### III. De la dénomination et standardisation : gérer le localisme

#### 1. La normalisation comme envers de la dénomination

L'une des fonctions principales du terme est de fournir une dénomination<sup>62</sup>. Par *dénomination* on entend traditionnellement en linguistique, à la suite de G.Kleiber (1984), le fait, pour une séquence, de référer de manière stable et récurrente un même segment de réalité au point de lui appartenir. Plusieurs tests sont disponibles pour identifier une dénomination. Les plus fréquemment utilisés sont :

- X est le nom d'un x qui W
- un x qui W s'appelle un X / on appelle X un x qui W
  
- *chat* est le nom d'un animal qui...
- un animal qui... s'appelle un chat

<sup>61</sup> . Ce type de calque ne semble pas s'observer entre un terme construit et un autre non-construit. Il procède de la traduction mot à mot et il repose sur le respect des formes entre les langues en contact

<sup>62</sup> . Cette propriété ne lui est pas exclusive, mais est partagée également par le lexème (G.Kleiber 1984, G.Petit 1999, 2001 a à paraître)

- on appelle *chat* un animal qui...

La relation de dénomination est donc spécifiquement localisée entre d'une part la langue, et le monde des référents de l'autre. En terminologie toutefois les paramètres sont différents. Ainsi, comme le précise M.T.Cabré (1998 : 168) :

“ Les termes en tant que signes, sont des unités qui présentent une double face : celle de l'expression, la dénomination, et celle du contenu, la notion ou le concept auquel renvoie la dénomination. ”<sup>63</sup>

Un déplacement est opéré entre les deux disciplines, entre le réel et le concept d'une part et entre la dénomination (qui est une fonction du signe en linguistique) et le signifiant du terme de l'autre. Considérer la dénomination comme établie entre un signifiant et un concept ne va pas sans laisser en suspens un certain nombre de questions (G.Petit 2001 à paraître)<sup>64</sup> au titre desquelles il reste à déterminer si la relation identifiée par la terminologie ressortit bien à la dénomination. En effet, autant il est possible d'admettre :

- *polyhalite* est le nom / la dénomination en minéralogie d'un minéral qui cristallise dans le système triclinique, qui a une dureté de 3-3,5 et une densité de 2,77 et qui se présente généralement en agrégat fibreux<sup>65</sup>

- un minéral qui cristallise dans le système triclinique, qui a une dureté de 3-3,5 et une densité de 2,77 et qui se présente généralement en agrégat fibreux s'appelle du potassium

autant :

- ?? *polyhalite* est le nom / la dénomination en minéralogie du concept de minéral qui cristallise dans le système triclinique, qui a une dureté de 3-3,5 et une densité de 2,77 et qui se présente généralement en agrégat fibreux

- ?\*le concept de minéral qui cristallise dans le système triclinique, qui a une dureté de 3-3,5 et une densité de 2,77 et qui se présente généralement en agrégat fibreux s'appelle / a pour nom en minéralogie *potassium*

reste problématique dans la mesure où la relation ainsi identifiée ne permet pas de faire émerger un nom, au sens logique du terme<sup>66</sup>. En effet, poser l'existence d'une relation de dénomination implique que l'unité concernée soit une entité complète (forme et contenu) et non pas un constituant. La dénomination, telle qu'elle est pensée par la terminologie, fait du nom un numen, c'est-à-dire une simple forme identifiante. Or cette éventualité conduit à une contradiction. En dépossédant la dénomination de sa signification elle fait du signifiant un nom propre alors qu'il ne réfère pas, contrairement au terme, et que la référence ne s'établit pas avec un individu, mais une classe d'occurrences. Pareillement, le concept auquel le signifiant est adossé, s'il est supposé unique, n'en reste pas moins constitué d'attributs critères qui définissent les conditions qu'un segment de réalité doit présenter pour être référé de manière stable et récurrente, c'est-à-dire être dénommé par le terme.

Il apparaît donc que si le terme dénomme, c'est le réel. À cet effet il n'est pas indifférent de constater qu'en terminologie la nature du dénommé n'est pas définitivement fixée, même pour la conception la plus traditionnelle de cette discipline. Les positions restent partagées entre le concept et... le réel qui

<sup>63</sup> . On aura noté la disparition du signifié au profit exclusif du concept. Pour preuve que la question ne fait pas l'unanimité chez les terminologues

<sup>64</sup> . Ce que le terminologue considère comme dénomination se rapproche de ce que la linguistique saussurienne appelle *signification*

<sup>65</sup> . Définition reprise à M.T.Cabré (1998 : 171)

<sup>66</sup> . Il est impératif de ne pas perdre de vue que le lestage théorique de la notion de dénomination est logicien, quel que soit le paradigme épistémologique à l'intérieur duquel elle prend corps

lui correspond<sup>67</sup>. Si la littérature terminologique reconnaît et postule dans son ensemble<sup>68</sup> que le terme dénomme un concept, elle admet aussi, localement, et parfois au sein de la même analyse que c'est le référent est seul concerné<sup>69</sup>. La question devrait échapper *a priori* à nos préoccupations dans la mesure où elle ne semble pas concerner l'activité de traduction. Elle ouvre néanmoins une interrogation sur l'identité du terme et sa disponibilité pour être traduit.

Le fait qu'en terminologie les concepts soient généralement identifiés par leur couverture linguistique (le concept de /cours d'eau/, de /veille/, de /sucre/) plutôt que par une description structurale (*i.e.* au moyen des caractères qui les définissent) tend à justifier l'hypothèse selon laquelle le signifiant dénomme un concept (notamment M.T.Cabré 1998 : 168). Il s'agit en fait par là pour le terminologue de trouver une formulation qui permet de projeter une perspective onomasiologique sur un type de signe. La différence entre :

- le concept de /polymère/
- le concept de *polymère*

excède le cadre d'une simple variante notationnelle. Dans le premier cas il s'agit de marquer l'extériorité du concept et son indépendance par rapport à un système linguistique, contrairement à ce que propose la seconde formulation. Cette extériorité, à certains égards tout à fait discutable, ne justifie toutefois pas, pour les raisons que l'on a vues plus haut, que l'on aborde la relation entre forme et contenu sous l'angle de la dénomination.

La conception de la dénomination véhiculée par la terminologie n'entretient donc qu'une relation indirecte avec la dénomination. Elle recouvre, en l'indexant de manière différentielle, une manifestation de l'arbitraire du signe. Entendre *une* manifestation car cette conception s'en dissocie par ailleurs sur plusieurs points. D'abord, parce qu'en terminologie l'une des règles les plus fréquemment observées est celle de l'arbitraire relatif, c'est-à-dire la recherche d'une motivation de la signification par la forme. Ensuite parce que l'extension de la relation forme / contenu (signifiant / signifié pour la linguistique) est ordinairement limitée au code d'une langue particulière, alors que pour la terminologie le concept est un invariant cognitif qui transcende les découpages particuliers opérés par les signifiés linguistiques<sup>70</sup>. Enfin parce que renvoyant le concept à une extériorité, elle lui confère des caractères homologues au référent dénoté par le signe linguistique : notamment une forme d'autonomie ontologique. Seul point de convergence entre les approches linguistique et terminologique : la relation entre la forme et le contenu est stable et codée.

On peut concevoir que l'étroitesse de cette convergence ne justifie pas l'étiquetage de la relation par *signification* et qu'une autre appellation soit préférable, encore que. Il n'en reste pas moins que le choix de *dénomination* n'est guère justifié eu égard à la renégociation dont il procède et à l'instabilité définitionnelle dont il fait l'objet au sein même de la terminologie.

Le propre de la dénomination est de se voir légitimée, que l'on se situe dans le lexique courant ou dans les vocabulaires techniques et scientifiques. Toutefois l'acquisition de ce statut s'effectue différemment de l'un à l'autre. Le lexème acquiert sa fonction par la stabilisation et la récurrence de sa relation référentielle. Le codage qui en résulte nécessite un apprentissage et une mémorisation

---

<sup>67</sup> . Pour les détails nous renvoyons à G.Petit (2001 à paraître)

<sup>68</sup> . Cet axiome est admis par des auteurs réformateurs : J.C.Sager (2000), M.Slodzian (2000), M.T.Cabré (2000), et plus généralement P.Thoiron, C.Boisson, H.Béjoint

<sup>69</sup> M.T.Cabré (1998 152 vs 168 ; 2000 : 23 vs 25), M.Slodzian (2000 : 63-65 vs 66-68), P.Lerat (1989 : 12-13 vs 1989)

<sup>70</sup> . Sans entrer dans un débat qui excède le cadre de cette étude nous précisons que la notion d'invariant cognitif est fortement contestée par la psychologie cognitive. Ce qui laisserait induire que le concept terminologique n'est rien d'autre qu'un signifié linguistique normé (sur ce point voir Petit 2001 à paraître)

(G.Kleiber 1984). C'est donc la communauté des locuteurs qui légitime le statut lexical de telle unité, par l'emploi qu'elle en fait dans l'interaction.

Concernant la terminologie, l'institution d'une relation de dénomination, qu'elle associe un signifiant à un concept ou bien au réel, demande une légitimation autre du fait qu'elle résulte d'une normalisation, produite par une instance autorisée :

“ [...] l'activité de normalisation n'est pas une opération désorganisée ; au contraire, il s'agit d'un processus organisé qui conduit à un résultat d'application pratique et qui se fonde sur une série de principes qu'il convient de respecter : [...] c'est le fruit d'une décision que l'on peut réviser, mais qui est suffisamment permanente pour donner confiance aux personnes qui doivent l'appliquer. ” (M.T.Cabré 1998 : 240)

“ [...] la normalisation est le fruit d'une décision volontaire, plus que le résultat d'une obligation. De ce fait, les décisions des organismes compétents doivent être prises par consensus. De plus, avant qu'une norme soit adoptée, elle est généralement soumise aux milieux spécialisés pendant une certaine période de temps afin de vérifier sa conformité à l'intérêt général. ” (M.T.Cabré *ibid.* : 241)

La normalisation est une forme de légitimation conscientisée, qui résulte d'une décision prise par une institution<sup>71</sup> et qui présente un caractère de recommandation plus ou moins contraignante. Au regard de la dénomination la normalisation permet de fixer la valeur référentielle de tel terme. Réciproquement elle permet d'identifier quelle unité est associée à tel segment de réalité ou concept. Ainsi l'enregistrement, dans *le Vocabulaire d'Internet de bavardage-clavier, clavardage, cyberbavardage et bavardage* pour traduire l'anglais *chat* permet de conclure que, si toutes ces unités sont légitimées dans leur fonction référentielle, seul *bavardage-clavier* peut être réellement considéré comme une dénomination, du fait qu'il apparaît en tête de liste et fonctionne donc comme entrée d'article (même remarque concernant l'enregistrement de ce terme dans le *Grand Dictionnaire Terminologique 2000*)<sup>72</sup>.

Les autres séquences (*clavardage, cyberbavardage et bavardage*) doivent être quant à elles tenues pour des synonymes de l'entrée<sup>73</sup>. À la différence de ce que l'on observe dans le lexique commun, où la synonymie n'entrave *a priori* pas la possession du statut de dénomination (G.Petit 1998 a et b), la terminologie indexe cette dernière fonction sur le rang de légitimation. Le traitement d'*arobas* est à cet égard révélateur. Le *Répertoire des avis terminologiques et linguistiques* de l'OLF propose le paradigme suivant (nous reproduisons dans la colonne de gauche les indicateurs métalinguistiques) :

	<b>anglais</b>	<b>français</b>
	<i>at-sign</i>	<i>a commercial</i>
Synonyme(s)	<i>commercial a</i>	<i>arobas</i> <i>arrobas</i>

<sup>71</sup> . Il peut s'agir d'un organisme officiel (international : Commission Électrotechnique Internationale, ISO, Comité Européen de Normalisation... ; Commissions de terminologie, qui publient en France des arrêtés de terminologie au Journal Officiel... ; sans compter le rôle joué par des institutions telles la DGLF, le CILF, et au Québec l'OLF) ou bien, indirectement, d'un vecteur socio-culturellement valorisé. On rangera dans cette dernière catégorie les dictionnaires terminologiques publiés sous l'égide des organismes précités, mais aussi les bases disponibles en lignes (notamment BALNEO, du Centre de Néologie et de Terminologie du CNRS). Même si leur approche n'est pas dépourvue d'une perspective descriptive - décrire la réalité de l'interlocution, donc constituer une terminologie de corpus - l'existence même de ces vecteurs confère une légitimité aux productions qu'ils enregistrent

<sup>72</sup> . Ce que D.Gouadec (1993 : 111-113) nomme *le statut maître*

<sup>73</sup> . Elles apparaissent à la rubrique "synonyme" dans le *Grand Dictionnaire Terminologique 2000*

Entrée(s) additionnelle(s)		<i>séparateur @</i> <i>symbole @</i> <i>signe @</i>
Variante(s) orthographique(s)	<i>at sign</i> <i>@ sign</i>	

où il apparaît que seul le binôme *at-sign / a commercial* représente la dénomination, les autres unités étant tenues pour des variables fonctionnelles (notationnelles, désignatives ou stylistiques), c'est-à-dire des termes sémiotiquement incomplets. Ceci ne signifie aucunement qu'elles sont inaptées à prendre en charge une relation référentielle (et ce de manière stable et récurrente) mais qu'elles ne seraient pas convoquées pour répondre à la question *Quel est le nom de ce x / d'un x qui W ?* ou *Comment s'appelle ce x / un x qui W ?*<sup>74</sup>

Ces termes ne sont pas "mal construits", mais ils n'ont pas été retenus pour représenter la dénomination. C'est dire si le statut de terme est éminemment indexical : un terme est une unité qu'une autorité a consignée comme terme<sup>75</sup>. Sur le même plan on constatera que sont considérées comme variantes fonctionnelles des unités que la même autorité n'aura pas retenues comme termes. Le statut présenté par *arobas*, *séparateur @*, etc. est à cet égard intermédiaire entre celui de *chatoisement* (terme refusé) et *a commercial* (terme validé) : ni pleinement terme, ni tout à fait non-terme.

Les paramètres qui fondent l'adoption, le rejet ou le classement d'une séquence dans les variantes ne sont pas explicités. Tout juste peut-on tenter de les restituer comme nous l'avons proposé à partir de cas concrets (notamment l'analyse de *chatoisement* par L.Depecker 2000). C'est dire également qu'ils sont guère linguistiques et relèvent pour partie du fait du prince. En effet, si le refus de *chatoisement* peut se justifier pour des raisons axiologiques, que penser de l'adoption, confirmée dans les dictionnaires encyclopédiques généraux et le *Grand Dictionnaire Terminologique*, d'*arbre de Noël*<sup>76</sup> pour désigner une tête de puits dans le domaine du forage pétrolier ? Que penser également de la légitimation de *marie-salope*<sup>77</sup> dans le domaine maritime ?

On peut estimer qu'un filtre métaphorique autorise des écarts relativement aux propriétés du concept et permette une distorsion dans la représentation tant que celle-ci ne devient pas appréciative. Toutefois les deux termes précités opèrent une trivialisat[i]on du référent, même si le premier ne véhicule pas d'information axiologique. Ils ont pourtant été acceptés bien qu'*arbre de Noël* ne tire sa justification que d'une incertaine ressemblance de gestalt<sup>78</sup> entre référents et que *marie-salope*

<sup>74</sup> . Pour un aperçu des modes de normalisation, nous renvoyons à M.T.Cabré (1998 : 237-272), et à J.Humbley (1996 : 119-136)

<sup>75</sup> . D'où la possibilité pour cette institution de réviser sa décision (cf. plus haut *sac gonflable / coussin gonflable*)

<sup>76</sup> . "Assemblage de vannes et d'appareils placé à la tête d'un puits pour contrôler le débit d'huile ou de gaz. Ensemble de vannes, duses, appareils de contrôle et de mesure, en forme de croix, qui constitue la tête d'un puits éruptif en production et sert à contrôler son débit" (*Grand Dictionnaire Terminologique*).

<sup>77</sup> . "Sorte d'allège employée pour transporter au large la vase, le sable etc. retirés par une drague du fond d'un port, d'un fleuve ou d'un bassin. Gabare ou toute embarcation destinée à transporter les vases extraites d'un bassin ou d'un port au cours d'opérations de dragage, pour les déverser au large au moyen d'une trappe ménagée dans le fond. Chaland de dragage, quelquefois aussi chaland pour l'évacuation des ordures ménagères, gadoues et décharge." (*Grand Dictionnaire Terminologique*).

<sup>78</sup> . "L'expression "arbre de Noël" peut se comprendre du fait que la décompression à la tête du puits provoque parfois un givrage des tubulures et leur donne l'aspect d'un petit sapin couvert de neige. Il est possible aussi que les

comporte un terme d'insulte. Il semble soit qu'une gestion différente de la signification ait été effectuée dans le processus de légitimation, soit que le critère de la dysharmonie retenue contre *chatoiement* ne fournisse pas un principe d'explication suffisant.

La question de la légitimation intéresse l'activité du traducteur, lequel doit maîtriser les différentes normes adoptées par domaines s'il veut produire une traduction qui soit non pas linguistique mais proprement terminologique (voir *supra*, partie I). La satisfaction d'une telle exigence reste toutefois largement de l'ordre de l'hypothèse voire de l'utopie tant la masse de données à intégrer pour lui est grande, sachant que les traductions adoptées en amont par le terminologue ne sont pas restituables par intuition linguistique. Autre difficulté pour lui, l'inertie des légitimations relativement à l'évolution des besoins. Ceux-ci vont croissants du fait de l'évolution des sciences et des techniques, mais aussi des dénominations produites en langue source, notamment en anglais<sup>79</sup>. Ils exigent des solutions en temps réel (au moment T). Les enregistrements validés ne fournissent pour leur part que des paradigmes nécessairement défectifs<sup>80</sup> du fait qu'ils apportent des réponses après coup (au moment T+1). Ajoutons que l'inadéquation de certaines légitimations (par inertie ou déficit sémantique, p.ex. *sac gonflable*) entrave l'efficacité terminologique de la traduction.

Dans ces conditions le traducteur est plus ou moins contraint de pallier la difficulté de manière empirique, en appliquant quand il le peut le principe du calque. De fait la question reste posée de savoir dans quelle mesure l'exigence principielle de légitimation ne rend pas à terme l'entreprise de traduction "aterminologique".

## 5.2. De la standardisation au babélisme

L'exigence de normalisation, sans laquelle aucune dénomination terminologique ne saurait en principe être valide, est doublée par un autre principe : la standardisation. *Standardisation* est fréquemment employé comme synonyme de *normalisation*<sup>81</sup>. Nous ne l'utiliserons pas dans cette acception ici, mais comme un processus visant à créer une norme supérieure en unifiant les procédures de normalisation à l'intérieur d'une langue, et entre langues.

La question posée à la base par la multiplicité des organismes, institutions et instances diverses de normalisation est celle de l'adoption *in fine* de paradigmes univoques par domaines à l'intérieur d'une même langue. Cette tâche est impartie en principe à la normalisation. L'adoption de standards par langue est-elle une réalité observée ? La comparaison de divers enregistrements sur une même donnée référentielle (ou conceptuelle) révèle en fait une dispersion importante, selon que la légitimation est prononcée par une instance ou une autre. Ainsi un relevé de quelques termes relatifs au domaine d'Internet dans la base de données BALNEO (Réseau International de Néologie et de Terminologie, RINT), le *Vocabulaire d'Internet* (OLF), le *Dictionnaire d'Internet* (Délégation Générale à la Langue Française, DGLF) et la *Base de données terminologique* (DGLF)<sup>82</sup>, révèle la répartition suivante :

---

instruments disposés sur les canalisations évoquent l'idée des objets accrochés aux branches d'un arbre de Noël. (“*Grand Dictionnaire Terminologique*”)

<sup>79</sup> . Force est de reconnaître que dans le domaine terminologique la traduction devient de plus en plus binomale : anglais vs autre langue. De fait traduire consiste à aménager sa langue pour lui permettre d'exprimer des contenus véhiculés par l'anglais, pour ne pas parler anglais...

<sup>80</sup> . Ce qui justifie l'émergence de courants prônant une approche textuelle de la terminologie, mieux à même de traiter les besoins au fur et à mesure

<sup>81</sup> . Notamment par M.T.Cabré (1998)

<sup>82</sup> . Le fait que ces bases ou dictionnaires apparaissent sous un site appartenant à une instance officielle de régulation n'est pas indifférent quant à la légitimité qui peut être conférée à leurs enregistrements

terme anglais	Vocabulaire d'Internet	Dictionnaire d'Internet	Base de données terminologique	BALNEO
<i>chat</i>	<i>bavardage-clavier</i> <i>clavardage</i> <i>cyberbavardage</i> <i>bavardage</i>	<i>causette</i>	<i>causette</i>	NÉANT
<i>bookmark</i>	<i>signet</i>	<i>signet</i>	<i>signet</i>	<i>bookmark</i>
<i>information highway</i>	<i>autoroute de l'information</i> <i>autoroute électronique</i> <i>autoroute informatique</i> <i>inforoute</i>	<i>autoroutes de l'information</i>	<i>autoroutes de l'information</i>	<i>autoroute de l'information</i>
<i>commercial a</i>	<i>a commercial</i> <i>arobas</i> <i>arrobas</i> <i>séparateur @</i> <i>symbole @</i> <i>signe @</i>	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Aucun des termes anglais précités ne fait l'objet d'une traduction univoque. Celle-ci :

- n'apparaît que dans une partie des sources interrogées. *Commercial a* n'est attesté et traduit que dans le *Vocabulaire d'Internet*. *Chat* n'est pas traduit par BALNEO ;
- varie lexicalement en fonction des ressources consultées. Ainsi *bookmark* est traduit par *signet* dans trois sources sur quatre, la dernière, BALNEO, validant l'emprunt et non pas la traduction. *Information highway* fait l'objet de quatre propositions dans le *Vocabulaire d'Internet*, mais d'une seule dans les autres dictionnaires et bases. *Chat* est traduit par *causette* dans le *Dictionnaire d'Internet* et la *Base de données terminologique*, mais par la série des *bavardage* dans le *Vocabulaire d'Internet* ;
- varie morphologiquement. *Information highway* est traduit par le pluriel *autoroutes* dans le *Vocabulaire d'Internet* et le *Dictionnaire d'Internet*, mais par le singulier *autoroute* dans la *Base de données terminologique* et BALNEO.

Fait plus important, un terme refusé par certaines instances peut être accepté par d'autres. Ainsi *chatolement*, qui nous a servi de guide dans cette analyse et dont L.Depecker (2000 : 96) nous précise qu'il a été " rejeté par les spécialistes ", se voit confirmé dans son statut de terme et de traduction pour *speckle* dans le *Grand Dictionnaire Terminologique*. À terme ces variations nient la pertinence d'un signifié connotatif, mais plus crucialement l'existence de critères stables et univoques en matière de traduction (position à laquelle nous souscrivons).

Autre phénomène, d'un dictionnaire à l'autre le classement des synonymes est susceptible de varier. Ainsi ceux associés à *bavardage-clavier* dans le *Vocabulaire d'Internet* sont respectivement *clavardage*, *cyberbavardage* et *bavardage*, tandis que le *Grand Dictionnaire Terminologique 2000* propose : *cyberbavardage*, *bavardage*, *clavardage*. La traduction ligne à ligne qui semble s'imposer car elle s'appuie sur le respect de la transgression de l'ordre alphabétique (en même temps qu'elle lui apporte une justification) devient inenvisageable<sup>83</sup>.

<sup>83</sup> . Plus curieusement, selon le *Grand dictionnaire Terminologique*, *sucre* dispose de deux emplois en médecine : un comme dénomination " Classe d'hydrates de carbone comprenant : 1) des substances fermentescibles dont le sucre de canne et le glucose retiré des fruits, du miel, etc; 2) le lactose non fermentescible; 3) l'inositol qu'on rencontre dans le muscle et autres tissus ainsi que dans le suc d'asperge et autres légumes " et un comme synonyme de *glucide* " Substance naturelle ou synthétique composée de carbone, d'oxygène et d'hydrogène existant sous forme alcool-aldéhyde ou alcool-cétone "



De fait les légitimations restent purement locales car elles ne sont pas standardisées<sup>84</sup>. La traduction conduit, faute d'harmonisation, à créer une situation de dispersion où les réponses apportées n'ont de pertinence qu'à l'intérieur d'une aire énonciative donnée. La langue de spécialité est ainsi rattrapée par le discours, qui en circonscrit l'efficacité. La question de la traduction se déplace alors du niveau linguistique (*Comment traduire en français bookmark ?*) vers niveau énonciatif (*Comment telle instance de légitimation traduit-elle chat ?*). Or une telle spécification de l'aire énonciative est *a priori* étrangère à la problématique de la traduction terminologique car non pertinente et perturbatrice. Il conviendrait donc que les diverses instances concernées mettent en place des procédures de régulation transversales afin que la traduction ne réintroduise pas ce que l'institution de terminologies avait entre autres pour but de congédier : le babélisme.

Cette question n'est pas triviale dans la mesure où elle intéresse la sémiotique même du terme. Si l'on considère que tout terme est une dénomination, l'interrogation qui est susceptible de lui être appliquée est soit d'ordre sémasiologique, soit d'ordre onomasiologique. Dans le premier cas (*Que dénomme tel terme ?*)<sup>85</sup>, la diversité des traductions pose problème pour l'identification de la relation en ce qu'elle met en cause le statut même du terme : peut-on affirmer que *causette* dénomme tel concept ou référent, sachant qu'il ne fait pas l'objet d'une légitimation univoque et que *bavardage* etc. se voit aussi validé au même niveau. Réciproquement, une interrogation à caractère onomasiologique (cherchant à identifier quelle est la dénomination de tel concept ou référent) se trouvera bloquée :

- la dénomination du signet informatique ne sera pas fixe, *signet* ou *bookmark* (n.m.) ;
- celle des autoroutes de l'information variera dans sa flexion, singulier ou pluriel ;
- seul le *a commercial* peut faire l'unanimité, mais par défaut seulement.

Faute de standardisation, la traduction terminologique échoue précisément là où elle est censée apporter une solution. De fait, le danger le plus grand auquel elle est confrontée n'est pas tant l'inadéquation sémantique des termes à viser leur référent (exemple de *chatolement*), mais bien la pluralité de termes sémantiquement adéquats à l'intérieur d'une même langue pour viser un même référent.

Conséquence directe de ce trop plein de formes : si le traducteur veut assurer le caractère terminologique de sa production, il est contraint d'assimiler la variation, à la fois entre aires énonciatives (p.ex. normalisation française québécoise vs normalisation française de France), mais aussi à l'intérieur d'une même aire entre variables d'une même dénomination (en maîtrisant également le rang occupé par chacune). Tout comme précédemment la satisfaction d'une telle exigence relève de l'utopie, sauf si le traducteur travaille avec suffisamment de cécité pour ne connaître que les légitimations produites à l'intérieur d'une seule aire, mais peut-on encore parler de traduction ? Et que penser si ce traducteur mêle dans le même texte des légitimations produites par des aires différentes ?

## 6. Conclusion

Le constat n'est guère optimiste dès que l'on aborde le problème de la traduction sous l'angle de la sémiotique du terme. Cette dernière prévoit et simultanément entrave l'efficacité de la traduction. Réciproquement celle-ci ne peut s'envisager qu'en déstructurant le terme. De fait le terme technique apparaît à bien des égards comme une construction qui contient son propre principe d'invalidation.

La pierre d'achoppement de la traduction est la normalisation et notamment l'implicite sur lequel elle repose (absence de justification dans la décision de validation d'un terme, redondance et hétérogénéisation dans l'enregistrement et le classement des dénominations et des variantes,

---

<sup>84</sup> . Concernant les exemples précités une ligne de partage oppose notamment les légitimations effectuées au Québec et celle produites en France

<sup>85</sup> . Rappelons-le, peu importe que l'on envisage le terme comme dénomination de concept ou de référent

babélisme des validations...). La culture terminologique (du moins celle, majoritaire, qui s'inspire des thèses de Wüster) privilégie la cohérence d'un modèle global du terme en recherchant prioritairement la différentialité avec le lexème. Ce faisant elle n'évalue pas la fonctionnalité de celui-ci ni sa rentabilité une fois mis à l'épreuve des pratiques communicationnelles (et la traduction en constitue une)<sup>86</sup>.

À bien des égards la traduction est un aiguillon qui vient rappeler la nécessité de penser le terme à l'horizon du lexème. Lui seul permet de fournir au terme un principe d'analyse sémantique et de validité traductologique. À ce prix la distinction entre terme et lexème risque bien de s'effacer. Mais ne s'est-elle pas constituée sur un déficit de conceptualisation des unités de part et d'autre ?

## Références

- Béjoint H. et Thoiron P dir. 2000 *Le sens en terminologie*, Presses universitaires de Lyon
- Béjoint H. et Thoiron P. .2000 "Le sens des termes" in Béjoint et Thoiron dir.
- Béjoint H. et Thoiron P. 1997 "Modèle relationnel, définition et dénomination" in Boisson et Thoiron dir.
- Boisson C. 1996 "Les dénominations de la règle à calcul", *Meta*, numéro spécial *La dénomination*, Presses de l'Université de Montréal, Québec
- Boisson C. et Thoiron P. 1997 *Aurour de la dénomination*, Presses universitaires de Lyon
- Cabré M. T. 1998 *La terminologie, méthode et applications*. Traduction de M.Cormier et J.Humbley, Colin
- Cabré M. T. 2000 "Sur la représentation mentale des concepts : bases pour une tentative de modélisation" in Béjoint et Thoiron dir.
- Corbin D. 1987 *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Niemeyer, Tübingen
- Corbin D. et Temple M. 1994, "Le monde des mots et des sens construits" , *Les cahiers de lexicologie*, n°62-2 , INaLF-CNRS, Didier Érudition, Paris
- Cusin-Berche F. 1997 "La notion d' "unité lexicale" en linguistique et son usage en lexicologie" *Linx* n°40, Université Paris X Nanterre
- Cusin-Berche F. 1999 "À la recherche de quelques caractéristiques linguistiques des textes spécialisés et de la rédaction technique" *Le langage et l'homme*, Vol XXXII n°4, Institut libre Marie-Haps (Bruxelles)
- De Bessé B. 2000 "Le domaine" in Béjoint et Thoiron dir.
- Depecker L. 2000 "Le signe entre signifié et concept" in Béjoint et Thoiron dir.
- Depecker L. et Mamavi G. 1997 *La mesure des mots. cinq enquêtes d'implantation terminologique*. Publications de l'université de Rouen

---

<sup>86</sup> D'où l'émergence d'approches textuelles et socioterminologiques, en phase avec la réalité de l'interlocution spécialisée, mais en contradiction avec le modèle

- Diki-Kiridi M. 1999 “Le signifié et le concept dans la dénomination”, *Meta*, Vol. 44, n°4, Les Presses de l’Université de Montréal, Québec
- Dubois D. dir. 1990 *Sémantique et cognition*, CNRS
- Dubois D. dir. 1998 *Catégorisation et cognition : de la représentation au discours*, Kimé
- Gaudin F. 1996 “Terminologie : l’ombre du concept”, *Meta*, numéro spécial *La dénomination*, Presses de l’Université de Montréal, Québec
- Gaudin F. 1997 “Le contrôle du sens en terminologie : à propos d’une enquête”, *Le contrôle social du sens*, Baggioni D. et Larcher P. eds., Publications de l’Université de Provence, Aix
- Gaudin F. 2000 “Les termes ont-ils des propriétés extrinsèques ?” in Béjoint et Thoiron dir.
- Gentilhomme Y. 1994 “L’éclatement du signifié dans les discours technoscientifiques” *Les Cahiers de lexicologie* n°64, INaLF Didier
- Gentilhomme Y. 2000 “Du sens à la définition en paysage mathématique” in Béjoint et Thoiron dir.
- Gouadec D. 1993 *Terminologie et terminotique, outils, modèles et méthodes*, Actes de la première Université d’Automne en Terminologie, Rennes 2 21-26 septembre 1992, La maison du dictionnaire, Paris
- Greimas A.J. 1986 *Sémantique structurale*, PUF
- Grize J.B. 1990 *Logique et langage*, Ophrys
- Guilbert L. 1973 “La spécificité du terme technique et scientifique”, *Langue française* n°117, Larousse
- Humbley J. 1996 “La légitimation en terminologie”, *Sémiotiques* n°11, *Savoirs encyclopédiques et savoirs lexicaux*, Paris
- Kleiber G. 1981 *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Klincksieck
- Kleiber G. 1984 “Dénomination et relations dénominatives”, *Langages*, n°76, Larousse
- Kleiber G. 1996 “Noms propres et noms communs : un problème de dénomination”, *Meta*, numéro spécial *La dénomination*, Presses de l’Université de Montréal, Québec
- Kleiber G. 1997 “Sens, référence et existence : que faire de l’extra-linguistique ?”, *Langages*, n°127, Larousse
- Kocourek R. 1991 *La langue française de la technique et de la science*, Brandstetter Verlag
- Le Grand Dictionnaire Terminologique 2000* (cédérom), CEDEROM-SNI, Office de la Langue Française, Québec
- Le Guern M. 1973 *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Larousse
- Lerat P. 1989 “Les fondements théoriques de la terminologie” *La banque des mots*, numéro spécial

- Lerat P. 1995 *Les langues spécialisées*, PUF
- Martin R. 1976 *Inférences, antonymie et paraphrase*, Klincksieck
- Martin R. 1983 *Pour une logique du sens*, PUF
- Mejri S., Baccouche T., Clas A., Gross G. 2000 *La Traduction : diversité linguistique et pratiques courantes*, Actes du Colloque international "Traduction humaine, Traduction automatique, Interprétation", Tunis : 28-29-30 septembre 2000, Centre d'Études et de recherches économiques et sociales, Tunis
- Mejri S., Baccouche T., Clas A., Gross G. 2000 *La Traduction : théories et pratiques* Actes du Colloque international "Traduction humaine, Traduction automatique, Interprétation", Tunis : 28-29-30 septembre 2000, Publications de l'École Normale Supérieure, Tunis
- Meyer I. et Mackintosh K. 2000 "L'étirement" du sens terminologique : aperçu du phénomène de déterminologisation" in Béjoint et Thoiron dir.
- Petit G. 1998 a "Un phénomène d'hybridation sémantique et sémiotique, les noms familiers", *Le français moderne*, Tome LXVI n°1, CILF, Paris
- Petit G. 1998 b "Approche lexicale et sémantique du vocabulaire familier", *Les cahiers de lexicologie*, n°72-1, INaLF-CNRS, Didier Érudition, Paris
- Petit G. 1999 "La double hybridation de l'unité lexicale", *Linx* n°40, Université Paris X Nanterre
- Petit G. 2001 a (à paraître) "L'introuvable identité du terme technique", *Revue française de linguistique appliquée*,
- Petit G. 2001 b (à paraître) "Dénomination et lexique", *Journal of French Language Studies*, Cambridge University Press
- Pottier B. 1964 "Vers une sémantique moderne", *Travaux de linguistique et de Littérature*, II, Strasbourg
- Quemada B. 1978 *Technique et langage*, Edit Gille
- Rey A. 1976 *Théories du signe et du sens*, II, Klincksieck
- Rondeau G. 1983 *Introduction à la terminologie*, 2ème édition, Chicoutimi, Gaëtan Morin
- Sager J. C. 2000 "Pour une approche fonctionnelle de la terminologie" in Béjoint et Thoiron dir.
- Saussure F. de *Cours de linguistique générale* (édition de 1979) Payot
- Slodzian M. 2000 "L'émergence d'une terminologie textuelle et le retour du sens" in Béjoint et Thoiron dir.
- Thoiron P. 1998 "Figement, dénomination et définition" *Le figement lexical. Actes des Premières rencontres méditerranéennes, Tunis 17-19 septembre 1998*, Cérés (Tunis)
- Thoiron P. et Béjoint H. 1998 "Dénomination, définition et génériques" *Revue française de linguistique appliquée*, Vol III, fasc. 2

Touratier C. 1999 “La description du sens et le signe linguistique”, *Modèles linguistiques*, Vol. 39, XX, 1, Université de Paris IV

Wüster E. 1976 “La théorie générale de la terminologie - un domaine interdisciplinaire impliquant la linguistique, la logique, l'ontologie, l'informatique et les sciences des objets”, *Essai de définition de la terminologie. Actes du colloque international de terminologie, Québec 5-8 octobre 1975*, Québec, L'Éditeur officiel du Québec